



HAL
open science

Des Pocket parks à Marseille : reconquérir le foncier urbain pour une nature de proximité

Cécile Meurou

► **To cite this version:**

Cécile Meurou. Des Pocket parks à Marseille : reconquérir le foncier urbain pour une nature de proximité. Sciences de l'Homme et Société. 2021. dumas-03640398

HAL Id: dumas-03640398

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03640398v1>

Submitted on 13 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des Pocket parks à Marseille

Reconquérir le foncier urbain pour une nature de proximité



Cécile Meurou
Sous la direction de
Benoit Romeyer

Septembre 2021

Mémoire de Master 2 || Urbanisme Durable et Projet de territoire
Urbanisme et Aménagement

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Benoit Romeyer, pour son accompagnement tout au long de la rédaction de mémoire. Son écoute et ses orientations m'ont été d'une grande aide pour la réalisation de ce travail.

Je remercie également toutes les personnes rencontrées dans le cadre de ce travail de recherche et qui ont pris le temps de répondre à mes questions.

Merci à mes proches pour leurs encouragements et le temps qu'ils m'ont accordé.

Je remercie bien évidemment Benoit Champion et Olivier Simon pour m'avoir permis de réaliser cette année de formation ainsi que toute l'équipe de SAFRAN Conceptions urbaines pour son soutien.

Titre

Des Pocket parks à Marseille,
Reconquérir le foncier urbain pour une nature de proximité

Cécile Meurou

Sous la direction de Benoit Romeyer

Mots clés

Pocket Parks, Nature en ville, centre urbain, renaturation, ilot

Résumé

Dans un contexte post COVID où la place de la nature dans les centres urbains est de plus en plus mise en avant, le concept de Pocket Park est un élément de réponse pour introduire de la porosité dans les trames urbaines et créer des poches de nature de proximité. Ce mémoire présente les modes de mise en œuvre des Pocket Parks au cœur des métropoles en s'appuyant sur des exemples internationaux et leur possible application en France et plus spécifiquement à Marseille. Les Pocket Parks ont un rôle à jouer dans les stratégies de renouvellement urbain permettant une renaturation des villes.

Liste des acronymes

AGAM : Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise

ECN : Espace à caractère naturel

TVTB : Trame verte et Trame Bleue

POPS : Privately Owned Public Space – Espace public appartenant au privé

MOE : Maitrise d'Œuvre

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

EBC : Espace Boisé Classé

Table des matières

| | |
|--|----|
| Liste des acronymes..... | 3 |
| Table des matières..... | 4 |
| INTRODUCTION..... | 5 |
| 1. LES POCKETS PARKS : pour une nature de proximité..... | 10 |
| 1.1 Une nouvelle forme de nature en ville ? | 11 |
| 1.2 Un « concept » international aux enjeux et formes variés | 14 |
| 1.2.1 Présentation des projets de référence et méthodologie..... | 14 |
| 1.2.2 Localisation et aménagement..... | 28 |
| 1.2.3 Statut..... | 29 |
| 1.3 Des jalons dans le maillage vert des villes | 30 |
| 1.4 Un outil au centre de nouvelles stratégies urbaines | 33 |
| 1.5 Un dispositif au service de la nature en ville | 36 |
| 2. Marseille un terrain propice pour les Pocket Parks ? | 37 |
| 2.1 Ville nature et nature en ville | 37 |
| 2.1.1 Une ville au creux d'un amphithéâtre de nature | 38 |
| 2.1.2 La nature à Marseille, entre proche et lointain | 40 |
| 2.2 Des Pocket Parks qui s'ignorent..... | 43 |
| 2.3 Freins et opportunités pour plus de nature en ville..... | 56 |
| 2.4 Quartiers libres et ses Pocket Places..... | 57 |
| 2.5 La possibilité d'un maillage vert du Camas ? | 59 |
| 2.6 Des opportunités pour Marseille..... | 63 |
| Conclusion et Discussion..... | 65 |
| Annexe 1 | 68 |
| Liste des figures et tableaux..... | 69 |
| Bibliographie | 71 |

INTRODUCTION

Au printemps 2020, alors que les français se confinent, nous avons vu notre « habitat¹ » réduit à un périmètre d'un km. Alors que je découvre ce « nouveau territoire », pourtant si proche, à la recherche de lieux d'évasion, le constat est effarant, et alors que je butte sur les grilles du Palais Longchamp fermées... pas un seul espace vert accessible. Alors que durant cette courte pause la nature a, quant à elle, repris du terrain, et que des animaux sauvages profitaient des villes, le manque d'espace de nature dans ce rayon de proximité, se faisait sentir pour les humains. L'exode urbain qui a suivi cette période témoigne également de ce besoin. Si la crise du COVID a permis de découvrir cette « ville du quart d'heure » elle a aussi révélé ses lacunes. Comment dès lors ramener des espaces de nature en ville ?

Alors que Marseille accueille en septembre 2021 le Congrès Mondial de la Nature de l'UICN et que son manifeste souligne l'urgence à agir face au réchauffement climatique et la perte de biodiversité ; que l'AGAM fait sa rentrée avec un colloque dédié à la nature en ville, comment concrétiser ces appels à des villes plus vertes et notamment dans les centres urbains déjà constitués ?

Historiquement, la végétalisation des espaces publics a accompagné l'urbanisation et continue par de nouvelles formes à participer à la construction des villes. Avec un processus d'urbanisation toujours plus fort, les villes sont soumises à deux phénomènes concomitants. L'étalement urbain qui repousse toujours plus loin les zones naturelles et la densification des villes, avec ses besoins de constructions et d'infrastructures, qui menace les espaces verts urbains. Dans les grandes villes, qui ont connu une urbanisation rapide, les espaces verts sont rares et en Europe, les squares, jardins et parcs historiques des 19 et 20^{ème} siècle ne suffisent plus pour répondre aux besoins d'espaces à caractère naturel.

L'aménagement de parcs urbains ou de trames vertes et bleues nécessitant d'importants tènements fonciers, presque inexistantes en milieu urbain, représentent des coûts importants pour les collectivités. Face à ces phénomènes - éloignement des espaces naturels, pression foncière et besoin de nature de proximité – la multiplication de petits espaces à caractère naturel dans la trame des villes (NORDH, HARTIG, HAGERHALL, & FRY, 2009) semble répondre à ces enjeux. De mon expérience professionnelle, je connais la difficulté à implanter des espaces verts sur l'espace public des villes denses (pression du stationnement, conflit d'usage, présence des réseaux...) De plus, avec la densification urbaine et le besoin d'un cadre de vie plus qualitatif, la végétalisation des espaces publics ne suffit pas pour répondre aux besoins urbains, sociaux et environnementaux. Pour répondre à ces enjeux, travailler sur la trame bâtie des villes, réfléchir à la porosité des îlots, oser dédensifier les centres urbains, permettrait d'y trouver de la place pour installer des poches de nature et semble pertinent. Les Pocket Parks, apparus aux Etats Unis dans les années 1960, constituent ces poches d'espace vert, ces lieux de respiration au cœur des immeubles.

Réfléchir sur la place de la nature en ville c'est changer de regard sur notre manière de la fabriquer. Ce n'est plus s'intéresser aux bâtiments qui la composent mais aux vides (Collectif, 2017). De la même manière, concevoir une meilleure répartition et une plus grande accessibilité

¹ Si l'habitation fait référence à la demeure, au logement, à l'usage privé délimité par des murs et une porte d'entrée, l'habitat définit "le milieu", c'est à dire ce qu'il y a autour de l'habitat et permet de vivre. L'habiter quant à lui renvoie à la manière "d'être au monde et à autrui" (Martin Heidegger). *Habiter : propre de l'humain*

aux Espaces à Caractère Naturel en milieu urbain, c'est appréhender le renouvellement urbain par la petite échelle, la dimension humaine et sa quotidienneté. L'approche de la ville par les Pocket Parks en donne une image à partir de la petite entité, des objets du quotidien qui composent la ville (ARMATO, septembre 2017) et nous oblige à changer notre manière d'appréhender la ville en travaillant sur les espaces à caractère naturel qui la composent.

Dans les villes denses préexistantes, alors que le besoin d'espace de proximité se fait de plus en plus fort, l'absence de foncier disponible rend difficile la création de nouveaux ECN. Pour cela la spécificité première des Pocket Parks qui est leur taille et leur intégration dans la trame urbaine est un atout. Par leur petite taille, ils peuvent être disséminés et répondent aux besoins d'espaces verts de proximité. Ils peuvent être imaginés dans n'importe quel vide urbain et déclencher un projet de requalification en faisant émerger un potentiel (ARMATO, septembre 2017), ils peuvent répondre à la multitude d'usages dont ont besoin les citoyens. Leur taille permet également plus de flexibilité dans leur implantation, sur la base de l'opportunité là où l'implantation d'un grand parc est plus complexe, stratégique et sujet à débat. Dans le cas des Pocket Parks l'emplacement exact n'a pas besoin d'être prédéfini. Grâce à leur taille réduite ils peuvent être créés dans tous les espaces de la ville du périurbain au centre dense (ARMATO, septembre 2017).

En 2020, à l'issue des élections municipales, la Mairie de Marseille change d'orientation pour laisser place à un rassemblement de partis d'union de gauche, "le printemps marseillais". Le programme proposé pour améliorer la présence de la nature en ville est ambitieux. Le programme du "printemps marseillais" propose de mettre la nature à 10 min à pied des marseillais, de créer 100 parcs de proximité en 2 mandats « avec une priorité donnée aux arrondissements de l'hypercentre où on compte seulement 3m² d'espace vert par habitant². ». La Mairie entend se mobiliser pour maintenir un certain nombre de parcs historiques dans la propriété publique notamment le parc Valmer et souhaite mettre en place une politique plus vertueuse avec la végétalisation des places et rues et notamment la place Sébastopol. Pour cela la majorité propose de s'appuyer sur des dispositifs participatifs et une révision du PLUi pour, entre autres, supprimer l'obligation de parking dans les opérations neuves et obliger une part plus importante de surface en pleine terre et une gestion des eaux de pluies à la parcelle. Si leur programme se veut ambitieux, un an plus tard d'autres chantiers à porter sont tels que la nature ne semble pas en haut de la pile.

Croisant le constat éprouvé en 2020 et l'ambition de la nouvelle municipalité, le terrain d'étude se fixe à Marseille et dans son hypercentre. À Marseille, si la nature est présente autour de la ville par la place que prennent les massifs et la mer chers à tous les Marseillais, cette nature semble absente du cœur de la ville. Le plateau du Camas, du Parc Longchamp à la Gare de la Blancarde permettra d'identifier les enjeux et opportunités de la trame urbaine et des porosités possibles pour voir émerger des espaces à caractère naturel. A Marseille, l'analyse de différents jardins situés dans le 3^{ème}, 2^{ème} et 5^{ème} arrondissement permettra de confronter le concept de Pocket Park aux jardins construits dans la ville ces 20 dernières années. Le projet de renouvellement urbain Quartier Libre permettra de faire émerger les stratégies urbaines à l'œuvre imbriquant l'échelle locale et métropolitaine autour d'objets appelés les Pocket Places et permettra d'identifier les opportunités ou freins.

Pour mieux comprendre ce qu'est un Pocket Park, cette étude nous amènera à étudier des terrains aux Etats Unis, en Pologne ou en Espagne, que nous analyserons ainsi que des stratégies mises en place par des villes comme Londres et Bruxelles, ceux-ci seront confrontés à la réalité marseillaise, ses spécificités et ses difficultés.

² Programme du Printemps Marseillais aux élections Municipales de 2020

Ces terrains et projets permettront de comprendre les stratégies à l'œuvre dans la production et l'intégration d'espaces de nature dans les villes denses et quels rôles ils peuvent y jouer. Ils permettront de faire ressortir les dynamiques spécifiques et celles pouvant être transposées d'un lieu à l'autre. A Marseille les terrains permettront de faire ressortir les enjeux locaux et les problématiques spécifiques à la ville et les leviers pouvant être activés.

Face à ces nombreux constats, revoir nos manières de faire et surtout refaire les villes en y laissant plus de place pour la nature semble inévitable. Si accepter de laisser une place au vide pour la nature dans le centre urbain, est contradictoire aux injonctions à la densification et l'optimisation foncière, cela semble être un des éléments de réponse aux divers enjeux que rencontrent nos villes. Notamment celui de devenir des territoires plus résilients en améliorant la qualité de vie des citoyens, entre autres, par des espaces de respiration où retrouver contact avec la nature.

Ainsi, comment le concept de Pocket Park peut-il permettre de renaturer les centres urbains par une reconquête du foncier ?

Pour répondre à cette problématique, la méthodologie employée s'est divisée en plusieurs temps. Un premier travail de définition a permis de mieux saisir les multiples enjeux et surtout les attentes autour de la nature en ville. Une première recherche académique permettra de comprendre l'émergence et le concept de Pocket Parks. Cette recherche documentaire donnera l'occasion de mieux les définir et de constater leur évolution durant ces 50 dernières années et de confirmer le rôle qu'ils avaient à jouer dans la fabrique d'une ville plus verte. L'analyse d'exemples concrets et leur comparaison à l'aide, de photos, de plans, de dessins et de visites de terrain lorsque cela été possible a aidé à comprendre ces objets. La construction d'une grille d'analyse fera émerger à la fois leurs spécificités, leurs points communs mais aussi leur divergence. A Marseille, des entretiens téléphoniques avec les acteurs de jardins étudiés a facilité la compréhension de la genèse de chaque lieu et les enjeux ayant abouti à leur création. L'application de la grille d'analyse a mis en lumière les points communs avec les Pocket Parks.

L'analyse documentaire de plusieurs stratégies de territoire intégrant les Pocket Parks a fait ressortir les outils à mobiliser, les jeux d'échelles à intégrer mais aussi les acteurs à mobiliser pour faire émerger des réseaux de Pocket Parks.

Un exercice de « rétro-prospective », par le recensement des permis déposés sur le terrain d'étude a donné à voir par la cartographie les possibilités de créer des Pocket Parks dans l'hypercentre de Marseille au regard des caractéristiques définies précédemment.

Pour cela, ce mémoire se décompose en deux parties. La première présentera ce qu'est un Pocket Park et comment il peut répondre aux besoins de nature de proximité. Tout d'abord, nous présenterons l'émergence de ce concept et ses évolutions. L'analyse de différents exemples concrets sera l'occasion d'affiner leur définition et la place qu'ils offrent à la nature dans les milieux urbains. Enfin nous verrons comment ils peuvent constituer un jalon du maillage vert des villes et participer des stratégies de renouvellement urbain.

Dans un deuxième temps, l'étude de la place de la nature à Marseille aidera à définir s'il s'agit d'un terrain propice pour voir émerger des Pocket Parks. L'étude de jardins locaux permettra d'identifier la présence à Marseille de Pocket Parks qui s'ignorent ainsi que les freins et opportunités des politiques locales pour plus d'espace de nature en ville. Nous verrons, grâce au projet de renouvellement urbain Quartier Libre les dynamiques et jeux d'acteurs à l'œuvre sur le territoire. Enfin une prospective sur le quartier du Camas permettra d'imaginer les opportunités et les modalités pour voir émerger à Marseille un réseau de Pocket Parks.



Figure 1 : Planche extraite des Vieux Fourneaux - Tome 6, Wilfrid Lupano et Paul Cauuet, 2020, p. 16

1. LES POCKETS PARKS : pour une nature de proximité

Les Pocket Parks sont des espaces publics végétalisés de petite taille inscrits dans la trame parcellaire des villes. Bordés de plusieurs bâtiments, ils occupent un terrain potentiellement constructible ou résiduel transformé en espace vert. Ce sont « *des espaces coincés entre des immeubles et dans les interstices des volumes qui composent la ville, des espaces tampons dans la structure urbaine* » (ARMATO, septembre 2017). Par leur petite taille, ils constituent des micro-polarités qui répondent à des besoins locaux, jouent un rôle à l'échelle d'un quartier pour améliorer la qualité de vie des habitants et augmentent les possibilités d'interaction sociale. Leur forme et leur intégration dans la trame constructible de la ville, en font « *une nouvelle forme d'espace vert public* » (LABUZ) qui permet d'améliorer et de favoriser l'accès à la nature en ville.

Dans cette première partie, nous verrons comment ce concept a émergé au milieu du 20^{ème} siècle et s'est développé ces dernières décennies. Ce regard historique permettra d'identifier les évolutions au fil du temps et leur diffusion sur différents continents.

L'étude de plusieurs Pocket Parks permettra d'identifier les points communs et divergences de ces « *oasis dans le désert pour des villes remplies de grands immeubles* » (HONGMIN, LUPING, & ZUXU, 2021). Nous mettrons en lumière leurs caractéristiques physiques et la place laissée à la nature dans chacun d'entre eux au regard du statut et du mode de gestion.

Principalement présents dans les villes denses où il est difficile de trouver de l'espace libre (LABUZ, 2019), « *ce sont des atolls situés dans différents endroits des villes, dans le chaos urbain* », qui créent des ruptures dans la trame bâtie et minérale des villes et ainsi répondent à des enjeux à la fois urbains, sociaux et environnementaux et au besoin d'amélioration de la qualité de vie urbaine et l'accès aux espaces publics verts. Nous verrons comment ces nouveaux espaces verts peuvent s'intégrer dans le maillage vert des villes.

Enfin, au-delà des objets à part entière que constitue chaque Pocket Park, nous verrons quelle place ils peuvent occuper dans des stratégies urbaines plus larges. Plusieurs initiatives ayant vu le jour en Europe permettront d'identifier les stratégies mises en place pour intégrer ces dispositifs dans les politiques urbaines mises en œuvre pour intégrer ce jeu d'échelles en faveur de plus de nature en ville.

1.1 Une nouvelle forme de nature en ville ?

Dans les années 1950, aux Etats Unis, Kar Linn formalise une réflexion sur les « neighbourhood commons » visant à réinvestir des délaissés urbains. Arrivé à New York en 1948, après une formation initiale en psychologie, il suit une formation de paysagiste et travaillera avec de grands architectes tels que Mies van der Rohe et Philip Johnson. Il rejoint la faculté d'architecture de Pennsylvanie où il développe un programme pour transformer les parcelles vacantes des centres villes en « biens communs de quartier » entre 1960 et 1980. A cette même période, le terme de *vest-Pocket-Parks* apparait et le concept se formalise dans d'autres villes des USA. Robert Zion et l'Architecture League of New York organisent en 1963, l'exposition *New Parks for New York*. Ils imaginent « *de petits espaces urbains au milieu des gratte-ciel* » comme de nouveaux lieux de repos. En 1965, John Lindsay, candidat à la mairie de New York, est interpellé sur le cadre de vie des new yorkais par the Rev. Linette C. Williamson Mémorial Park Asso. Son associé, Thomas P.F. Honing, appelle à la création d'espaces publics *verts* « *aussi petits qu'une parcelle d'immeuble* » (LABUZ, 2019). Le concept de Pocket Park sera, également, popularisé et divulgué par la Park Association of New York, dirigée entre 64 et 65 par Withney North Seymour, qui publiera en 1969 le premier livre à ce sujet.

C'est en 1967 que le premier espace public sous le nom de « Pocket Park » est réalisé par Zion Brenn Richardson. Situé en plein cœur de New York, à 500m de Central Park, Paley Park est un îlot de fraîcheur et de calme au milieu de la folie de la ville (Figure 2). La même année, le SPO planning advisory service, publiera un rapport sur l'émergence des « vest Pocket Park ». Ce rapport les décrit comme des espaces de 4000 à 12000m². L'ensemble des acteurs ne leur fera pas un accueil favorable. R. Moses, responsable des parcs de New York durant plus de 30 ans et pour qui un parc doit être au minimum de 1.2. Ha, critiquera ces nouveaux espaces. L'élection de John Lindsay permettra à ce concept de se répandre. A cette période, plusieurs programmes promouvant la constitution de réseaux de Pocket Parks voient le jour dans les villes de New York, Baltimore, Philadelphie et Washington.

Si c'est dans les années 60 que ce diffuse ce concept, des exemples préexistent bien qu'ils restent isolés. Plusieurs articles font référence à la période de la reconstruction en Europe pour l'apparition des Pocket Parks. Il s'agit, après la deuxième guerre mondiale de la création de petits parcs pour valoriser les délaissés et peu attractifs pour la reconstruction dans les villes bombardées. Aux Etats Unis, en 1733, trois newyorkais créent le bowling Green, un espace vert de 2000m² et en 1897 Jacob Riss, Secrétaire du Small Park Comite publie une déclaration appelant à transformer chaque coin de rue en Pocket Park. Il faudra cependant attendre plus d'un demi-siècle pour voir cet appel se concrétiser.

Entre 1961 et 1967, dans le cadre du « neighbourhood park programm » la ville de Philadelphie transforme une soixantaine d'espaces mesurant entre 80 et 850 m² pour créer des lieux pour jouer s'asseoir et se retrouver (Figure 3). C'est une des premières villes qui intègre dans sa politique de renouvellement urbain la réappropriation de délaissés urbains en parcs et jardins. Ils voient le jour dans les quartiers populaires où le déficit d'espaces extérieurs collectifs et publics est important. Entre les années 1964 et 2010, à New York, les Pocket Parks ont poussé dans les villes « *comme des champignons* » (ARMATO, septembre 2017). La ville en compte aujourd'hui près de 530, principalement dans les quartiers denses où le déficit d'espaces verts est important.

Ces premiers Pocket Parks conçus par des architectes ou des paysagistes mettent en scène des grands éléments de nature. Un grand nombre de Pocket Parks new yorkais sont plantés d'arbres hautes tiges et comprennent d'imposantes chutes d'eau permettant de les isoler des bruits de la ville ; la nature y est contrôlée et fait l'objet d'une composition. L'objectif initial des Pocket Parks est d'améliorer la qualité de vie dans les grandes villes américaines en créant de petits espaces publics propices au repos ou à la récréation, plus que de renforcer la présence de la nature en ville.

Depuis les années, 1970, avec la prise de conscience en matière d'écologie et d'environnement, les Pocket Parks apparaissent comme une réponse pour « *investir les interstices urbains, améliorer le cadre de vie des habitants et une fabrique écologique de la ville* » (LAURIA, ROMAGNOLI, VESSELLA, & BRAVI, 2020). Leurs formes et aménagements vont évoluer avec les préoccupations de la société pour devenir « *des gouttes vertes urbaines* » (Klaus Bondam dans (ARMATO, septembre 2017). Aujourd'hui, le concept de Pocket Park donne à voir de nouvelles manières de considérer les vides urbains dans les projets de requalification urbaine et de répondre aux besoins de plus d'espaces verts et de nature en ville.

L'arrivée en Europe des Pocket Parks a entraîné un virage dans leur définition. Les Pocket Parks ne se limitent plus à la trame urbaine, ils deviennent un outil pour reconquérir les délaissés. Dans les années 1990, le concept de « jardin de poche » fait son apparition en France grâce à Jean Pierre Charbonneau et son travail avec le Grand Lyon. Dans ce cadre, il identifie des « espaces dormants » pour les aménager en espaces verts. 25 jardins verront le jour accompagnant un plan de mobilité à l'échelle de la ville. Pour leur conception, il organise un appel à projet dans lequel des duos paysagiste-artiste sont mandatés pour donner une nouvelle vie à des espaces délaissés. L'enjeu est de reconquérir les espaces publics trop souvent laissés à la voiture par des espaces verts, dans une logique d'égrainer des petits projets dans le territoire plutôt que de grands projets au budget pharaonique (CHARBONNEAU, 2016). Contrairement aux Pocket Parks américains, ces jardins investissent des espaces extrêmement réduits : carrefours, bordures... (Figure 5). C'est en ça qu'ils se différencient du concept d'origine. Bien que cette formalisation ne corresponde pas à la définition américaine des Pocket Parks, avec 100 sites résiduels réaménagés, ces « Pocket Gardens » (CHARBONNEAU, 2016, p.4) ont permis de faire émerger en France de nouveaux types d'espaces verts, plus petits, qui se glissent dans les interstices et ce de manière temporaire ou durable (Les jardins nouvelle génération se glissent en ville, 2004) pour créer des jardins de proximité. En 2001, la ville a amorcé la création de jardins dans « des espaces moins contraints et dans des projets plus importants de mutation urbaine. Ainsi dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon, le jardin Edison a vu le jour en lieu et place d'un immeuble démoli (Figure 4) (EHRET, 2002). Il est intéressant de voir comment la conception d'un jardin de proximité correspondant à la définition américaine d'insertion sur une parcelle est ici vue comme un éloignement du concept des Pocket Gardens valorisant les délaissés urbains dans la mouvance du tiers paysage de Gilles Clément.



Figure 2 : Paley Park, New York - Photo Francesco Armato

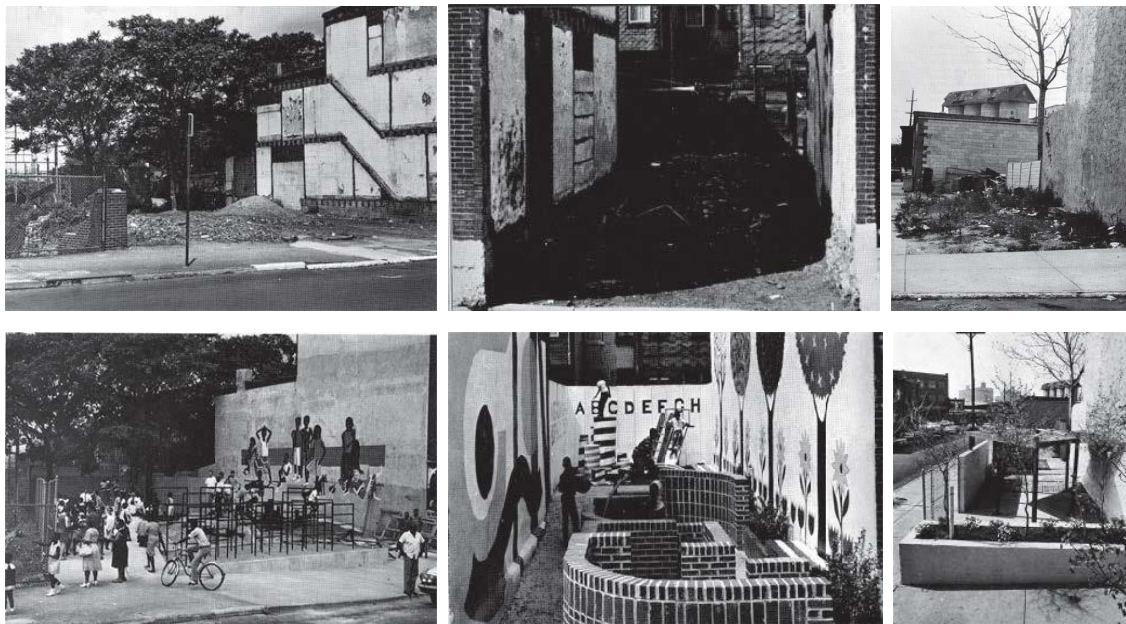


Figure 3 : neighbourhood commons, Philadelphie, Avant Après, dans Small Urban Spaces, Seymour, 1969



Figure 4 : Jardin Edison, Béatrice Fauny, paysagiste et Agnès Pétri, artiste ; 2001



Figure 5 : Square Bererd ; L. Guibert et P. Cribier, paysagistes ; P. Giorda, artiste

1.2 Un « concept » international aux enjeux et formes variés

On retrouve des Pocket Parks dans un grand nombre de villes, de pays et de contextes urbains. Ils prennent parfois des formes variées plus ou moins naturelles, institutionnelles ou autogérées. Afin de donner à voir la diversité des Pocket Parks et de faire ressortir leurs points communs, il est proposé de s'appuyer sur la description de trois Pocket Parks reconnus comme tels dans la littérature académique. L'analyse comparative établira dans un premier temps l'origine de ces espaces, leur statut et mode de gestion, puis leur intégration dans le tissu urbain et leurs caractéristiques formelles.

Afin de confirmer que les Pocket Parks peuvent répondre aux besoins de plus d'espaces naturels en milieu urbain et comment, il semblait important de définir leur forme et la part que représente la nature dans la conception de ces lieux pour mieux les comprendre tant du point de vue formel que fonctionnel. Quel montage a été mis en œuvre pour permettre à ces micro-jardins de voir le jour et sous quelle forme la nature est-elle prise en compte ?

1.2.1 Présentation des projets de référence et méthodologie

Considérant la formule de Marcel Détienne selon laquelle on ne peut que « comparer l'incomparable » il a été fait le choix d'étudier comme modèle trois Pocket Parks qui se distinguent dans leur implantation urbaine et leur forme de gestion.

Le premier est Greenacre Park, situé à Manhattan. Il fait partie des premiers Pocket Parks réalisés dans les années 1970 suivant le modèle nord-américain tant dans sa composition que son statut. Le second est situé dans la banlieue est de Cracovie en Pologne. Il s'agit de Pierwszy Ogród, le premier Pocket Park réalisé dans le cadre d'un programme municipal. Enfin, Està es una Plaza est un jardin autogéré dans le centre historique de Madrid.

Tout d'abord, l'histoire de chaque Pocket Park sera présentée. Les statuts de ces parcs étant souvent liés à leur conception, il sera rappelé les différents acteurs et modes de gestion en œuvre dans chacune des situations. Ensuite la situation urbaine et l'insertion de ces squares dans la trame urbaine sera analysée. Enfin une attention particulière sera portée à la composition des parcs, à leurs aménagements et à la place donnée aux éléments de nature.

Pour cela la méthodologie utilisée a été à la fois empruntée au milieu académique de recherche et d'analyse de documentation principalement en ligne du fait de la localisation géographique de ces terrains, puis empruntée au milieu de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage par l'analyse de photos publiées, de photos aériennes pour comprendre le contexte urbain et grâce à Google Street View pour mieux appréhender l'insertion dans la trame urbaine. Le dessin a permis de mieux appréhender la relation de ces espaces à leur contexte. Un tableau d'analyse synthétise les caractéristiques de chacun de ces jardins vis-à-vis des critères énoncés, localisation, aménagement, statut et place de la nature.

GREENACRE PARK | New York



Figure 6 : Greenacre Park - source NYMA

| Choix du terrain | Historique | Acteur |
|---|--|--|
| <p>Un des premiers Pocket Parks réalisé dans le quartier de Manhattan à New York.</p> | <p>Date de création 1971 Concepteur : Hideo Sasaki & Harmon Goldstone Inscrit au registre national des lieux historiques. Prix du mérite du 3^{ème} programme de prix professionnel de la Boston Society of Landscape Architects. Prix du paysage de la 20^{ème} édition du programme des prix du paysage de l'American Association of Nurserymen.</p> | <p>Porteur et propriétaire : Greenacre foundation La fondation créée par Abby Rockefeller Mauzé, s'occupe également de la gestion du parc. La fondation a été créée par Abby Rockefeller Mauzé</p> |
| Situation géographique : | Contexte urbain | Caractéristiques |
| <p>217 E 51st St, New York, NY 10022, États-Unis</p> <p>Au cœur de Manhattan, Midtown East à 1 km de Central Park et 600m des berges de East River.</p> | <p>Midtown est un quartier d'affaires qui correspond à l'image de Manhattan et New York. Les gratte-ciels accueillent des bureaux et des commerces.</p> | <p>590 m² (18,3 x 36,5 mètres)</p> <p>Visible depuis la rue, mobilier amovible, arbres de hautes tiges, végétation, chutes d'eau, pergolas. Ouvert de 8h00 à 20h00.</p> |

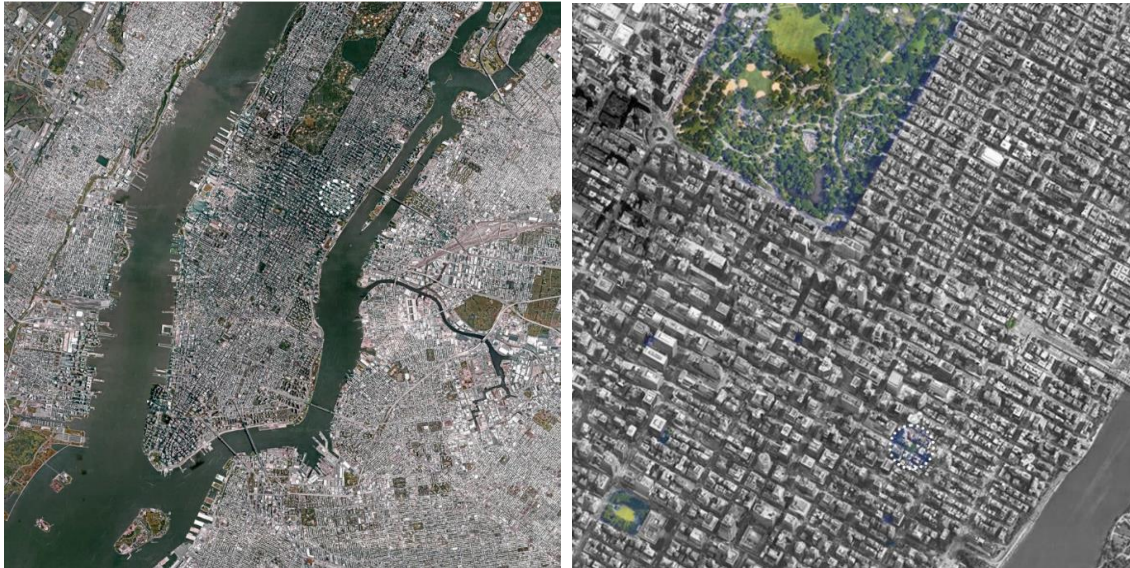


Figure 7 : Photo aérienne et localisation de Greenacre Park



Figure 9 : vue en axonométrie de Greenacre park - C. Meurou 2021

Figure 8 : insertion de greenacre park dans la trame de Manhattan - C. Meurou 2021

La Fondation Greenacre, créée en 1969 par Jean Mauzé et le philanthrope Abby Rockefeller, a commandité la création de Greenacre Park dans le but d'offrir aux newyorkais un instant de sérénité. Le jardin a été conçu sur une parcelle anciennement occupée par un garage et un magasin³ qui aurait été démolis au gré des opérations de renouvellement urbain, laissant ces parcelles inoccupées malgré le coût élevé des terrains en plein cœur de New York.

Comme la plupart des Pocket Parks de New York, il s'agit d'un espace privé d'usage public (POPS). Dans ce cas précis, il s'agit d'un terrain acheté par une fondation et transformé en espace public. L'entretien du parc est géré par la fondation. L'espace n'est ouvert que de 8h à 20h, une porte coulissante permet d'en fermer l'accès. Un certain nombre de règles ont été définies, interdisant la consommation d'alcool tout comme la cigarette, l'utilisation du lieu à des fins privées ou commerciales, les animaux ne sont pas autorisés ni les activités pouvant nuire au repos des autres usagers (musique, skate, sport, ...). Lieu devenu très attractif, il accueille jusqu'à 200 000 visiteurs par an (Foundation, s.d.)

Greenacre Park s'insère au centre d'un bloc entre la 2ème et la 3ème avenue, et s'ouvre sur la 51ème rue. Paley Park, autre Pocket Park très connu, est situé à seulement deux blocks au nord et 4 à l'ouest, et Central Park à environ 1 km (Figure 7). Greenacre Park, s'intègre dans le découpage parcellaire de l'îlot, offrant une véritable respiration dans la densité urbaine de Manhattan. L'entrée du parc est marquée par une série de marches surmontées d'une treille permettant de distinguer la rue du jardin et de symboliser le passage d'un espace à l'autre. Une fontaine invite les visiteurs à entrer et les guide dans les différents espaces. La parcelle est délimitée à l'ouest par un immeuble d'environ 12 étages dont la façade est percée de quelques fenêtres et à l'ouest par la Sutton Place Synagogue, probablement rénovée en parallèle puisque que le traitement de la façade se retrouve à l'intérieur du parc pour sculpter ce mur aveugle de trois niveaux de bas-relief (Figure 9 et Figure 8). A son pied, un filet d'eau mène de la fontaine à la chute d'eau marquant la limite nord du parc d'une manière moins urbaine (Sasaki, s.d.). Le parc est composé de trois niveaux dominés par une chute d'eau de 7,6 mètres de haut (Foundation, s.d.). Ce dispositif permet de créer un écran sonore qui masque le bruit de la circulation (Sasaki, s.d.). Le premier escalier donne accès à l'espace principal, une large terrasse plantée de douze arbres de hautes tiges, des caroubes à miel ont été choisis pour créer une canopée protectrice, masquant les bâtiments adjacents, tout en laissant entrer la lumière et masquant les bâtiments adjacents (Sasaki, s.d.). En descendant quelques marches, une nouvelle terrasse se déploie au pied de la cascade. Elle est séparée des autres espaces par une large bande plantée de magnolias, d'azalées et de rhododendrons qui fleurissent au printemps (Sasaki, s.d.). Le long de la façade ouest, une terrasse surélevée et protégée d'une pergola chauffée les mois d'hiver permet d'observer tout le parc où du mobilier d'assise et des tables amovibles permettent de s'installer pour déjeuner et profiter de ce lieu coupé du monde (Figure 10). De plus, de longs murets permettent de s'installer lors des heures d'affluence. Une des spécificités est la présence d'un snack café. Bien que les revêtements de sol en brique rouge et la composition en font un lieu relativement minéral et architecturé, la présence de la nature, par les arbres de hautes tiges, une large bande plantée, des jardinières, le lierre recouvrant certaines façades, et l'imposante cascade créent une véritable oasis (Figure 11).

La création de ce jardin répond au besoin d'un lieu de repos et détente dans ce quartier. Les gens y viennent pour se relaxer, il est principalement utilisé à l'heure du déjeuner par les salariés. Lorsque les usagers sont interrogés sur les espaces similaires dans ce secteur, seuls 10% citent Paley Park ce qui révèle « l'incapacité des nombreux promoteurs et concepteurs d'immeuble de bureaux dans cette zone à produire des espaces extérieurs de qualité comparable » (CARR, MARK, RIVLIN, & STONE, 1992, p.100) et l'enjeu de ces Pocket Parks dans le tissu urbain dense.

³ [mc.wikiqube.net/wiki/Greenacre Park](https://mc.wikiqube.net/wiki/Greenacre_Park)

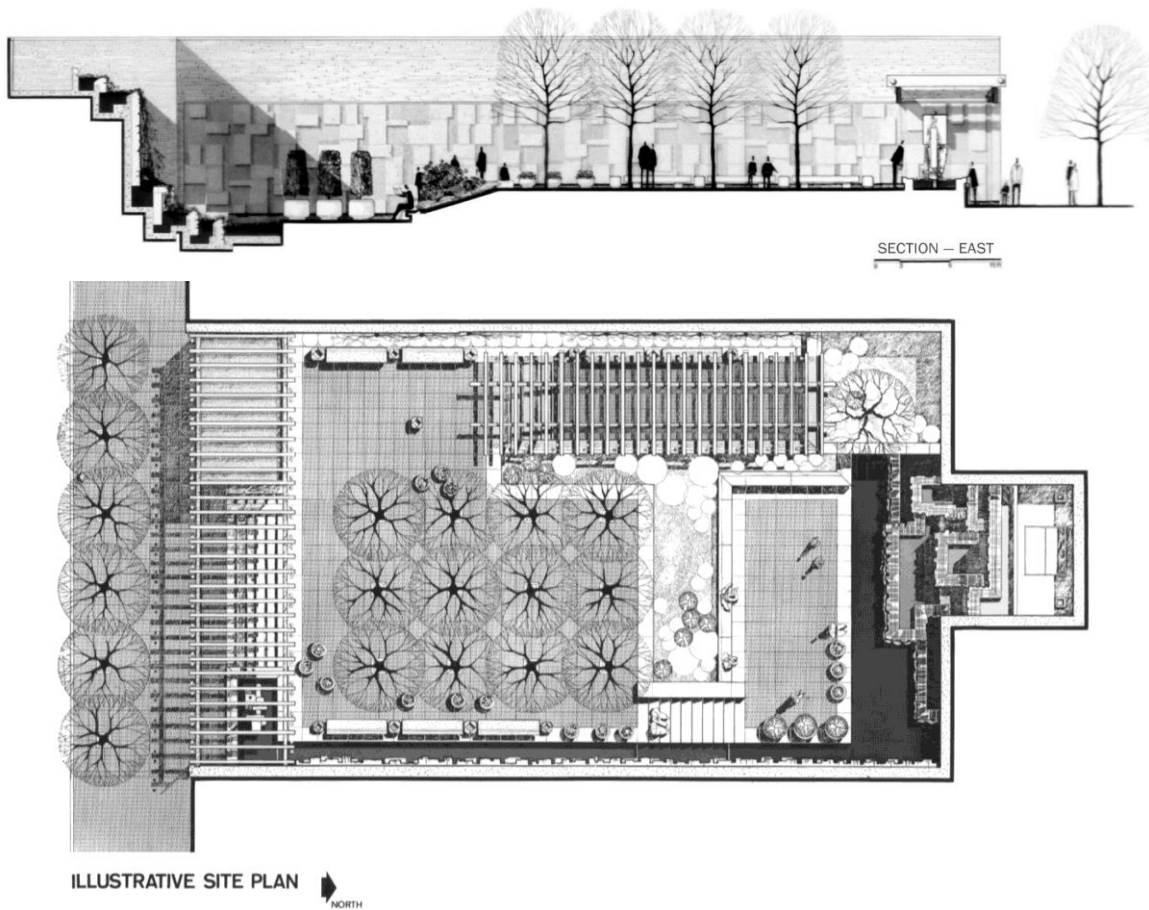


Figure 10 : Plan et Coupe de Paley Park, source : Sasaki



Figure 11 : Photos de Greenacre park, source : Sasaki



Figure 12: Vue sur Pierwszy Orgod depuis l'angle

| Choix du terrain | Historique | Acteurs |
|---|--|--|
| <p>Un Pocket Park issu d'une démarche de la ville pour améliorer la qualité des espaces verts de la ville et situé dans un secteur résidentiel et périphérique.</p> | <p>En 2016 la municipalité lance le programme <i>Garden of Krakow residents</i> visant à créer plusieurs Pocket Parks dans les différents quartiers de la ville. Il s'agit d'un des deux premiers.</p> | <p>Le projet est entièrement porté par la collectivité.</p> |
| Situation géographique : | Contexte urbain | Caractéristiques |
| <p>Bolesława Prusa 20, 30-117 Krakow, Pologne</p> <p>Terrain en attente dans un tissu résidentiel.</p> <p>A 250 m d'une grande plaine ouverte.</p> | <p>Il s'agit d'un quartier principalement résidentiel composé d'immeubles de logements collectifs. Des équipements sont présents notamment une école et un collège.</p> | <p>1 600m² (22*73 mètres)</p> <p>Visible depuis la rue, mobilier fixe, tables de pique-nique, pergolas, aires de jeux.</p> <p>Ouvert 7j/7 et 24h/24</p> |



Figure 13 : Photo aérienne et localisation de Pierwszy orgod



Figure 14 : Plan d'insertion du parc, C. Meurou 2021



Figure 15 : Vue axonométrique sur le jardin et ses abords

Prenant conscience que la totalité des habitants ne peut avoir accès à un espace public et un espace vert de grande ampleur à moins de 15 minutes, la ville de Cracovie a lancé en 2016 un programme intitulé « Garden of Crakovian residents » afin de créer de petites poches de nature à travers la ville. Aujourd'hui 24 Pocket Parks ont été réalisés dans la capitale (Ville de Cracovie, s.d.). Dans la charte de la ville, ce sont des espaces verts de 5000m² maximum, le plus petit étant de 300m². Le jardin Ogród est le premier réalisé par la ville. Il s'agit d'une initiative entièrement portée et gérée par la municipalité. Depuis 5 ans, la ville a investi près de 2,8⁴ millions d'euros pour ces Pocket Parks.

Pierwszy Ogród est situé dans le quartier de VII Zwierzyniec à l'angle des rues Bolesława Prusa et Juliana Falata, dans la périphérie ouest de Cracovie (Figure 13). Il s'agit du premier Pocket Park réalisé par la municipalité durant les deux premières années qui ont servi d'expérimentation au programme. Il s'agit d'un quartier résidentiel et familial proche d'un grand espace vert de plus de 100 ha, Karkow's Blonia ((LABUZ, 2019). On retrouve également dans ce quartier plusieurs équipements scolaires et un stade municipal. Le terrain de 1 600m² appartient à la municipalité. Contrairement à New York et Madrid que nous verrons par la suite, le tissu urbain est ici peu dense et les cœurs d'îlots généreusement végétalisés et plantés (Figure 14). Toutefois le tissu étant composé d'immeubles de logements collectifs allant de 2 à 5 étages, on peut imaginer que ces espaces ne sont pas accessibles à tous les résidents, et qu'une part non négligeable ne dispose pas d'espaces extérieurs dans leur logement. Ainsi la création d'espaces verts publics permet de répondre au besoin de chacun de contact avec la nature.

Le jardin est implanté à l'angle d'un îlot, délimité par deux rues à la circulation modérée, au sud par une école et à l'ouest par un immeuble d'habitation. Une voie d'accès aux résidents a été maintenue entre l'immeuble et le jardin. Au sud, une école délimite la fin du parc (Figure 15).

Le jardin est ici largement ouvert sur la rue, accessible par plusieurs côtés et uniquement délimité par des haies végétales (Figure 16). Le jardin est presque entièrement composé de surfaces en pleine terre et végétalisées. Il est traversé de plusieurs cheminements piétons. L'accès principal du parc se fait depuis la rue Fatala. Une grande diversité de végétation a été intégrée et les arbres préexistants maintenus. On y trouve des bancs en bois ainsi que des tables de pique-nique, une aire de jeux pour les enfants et deux chaises longues pour profiter des journées ensoleillées. Ici le mobilier est fixe (Figure 17).

L'objectif premier de la municipalité était de créer un jardin public pour les habitants, la présence de la nature et la forte végétalisation de l'ensemble des Pocket Parks de la ville est un point de départ commun.

Si ce jardin est décrit dans divers articles et par la municipalité comme un Pocket Park, son implantation dans la trame urbaine met en doute son appartenance à cette catégorie d'espaces verts dont une des caractéristiques est l'insertion d'un espace public végétalisé dans un terrain contraint de la trame urbaine. Cet exemple souligne la difficulté à définir les limites et caractéristiques de ces dispositifs urbains vis-à-vis des squares et jardins publics traditionnels, qui dépendent des caractéristiques urbaines et géographiques locales.

⁴ www.adaptterraawards.cz/en/Databaze/2020/Krakow-Pocket-Parks



Figure 16 : Vue sur le jardin depuis les rues Boleslaw Prusa et Juliana Falata, Google Street View

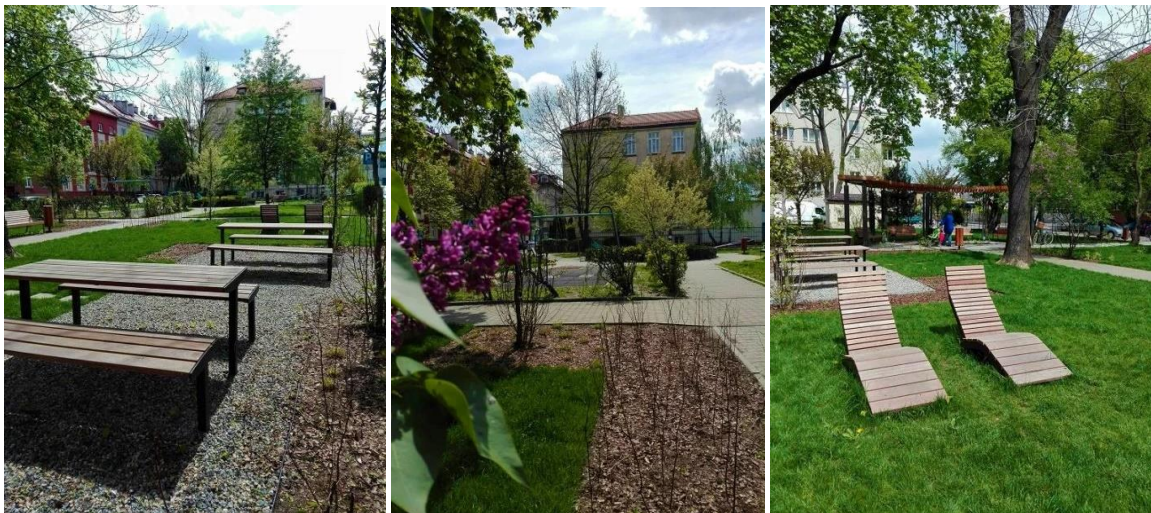


Figure 17 : Photos du parc, source photo ville de Cracovie



Figure 18 : Photo depuis l'intérieur du jardin

| Choix du terrain | Historique | Acteur |
|---|--|--|
| Jardin conçu et porté par un groupe d'habitant et dans un centre historique | Jardin solidaire, créé par un groupe de riverains en 2008, sur un terrain délaissé. | Propriétaire : Municipalité Projet porté et autogéré par un collectif formé de riverains. Autorisation d'occupation initiale pour une durée de 3 ans |
| Situation géographique : | Environnement urbain | Caractéristiques |
| Calle Doctor Fourquet, 24 Quartier Lavapiès, Centre historique de Madrid. 1,15 km de la Plaza Mayor et de la Porte Del Sol 550 m du parc Casino de la Reina et 650 m du Jardin Botanique | Trame urbaine dense d'immeuble de 4 étages en moyenne. Secteur comprenant une mixité fonctionnelle et proche des aménités urbaines. | 72*20 m soit près de 1600m ² Jardin public, potager collectif, agora, atelier ... Horaires d'ouverture restreint |

⁵ https://www.esterni.org/en/_progetti_/esta-es-una-plaza-2/

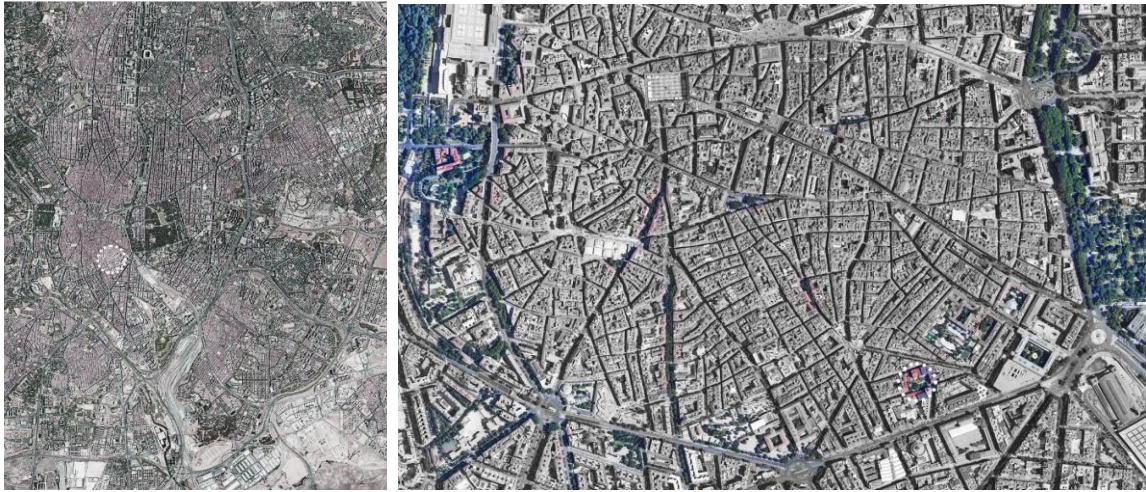


Figure 19 : Photo aérienne et localisation du jardin Esta es una Plaza



Figure 20 : Plan d'insertion du jardin dans l'ilot, C. Meurou 2021



Figure 21 : Vue axonométrique du jardin, C. Meurou 2021

Suite à la crise économique qui touche durement l'Espagne en 2008, de nombreux laboratoires citoyens voient le jour à Madrid. Composés d'habitants mais aussi d'architectes et d'urbanistes, ces espaces de débats réfléchissent à une nouvelle fabrique de la ville (BESSON, 2016). La crise a laissé en jachère une quantité importante de terrains, dont la vocation initiale était d'accueillir de grands équipements culturels, sportifs ou commerciaux (BESSON, 2016). Lors d'un atelier intitulé « intervenciones en espacios vacios de la ciudad » (intervention dans les espaces vides de la ville) organisé par un collectif, un groupe formé « d'étudiants, de jeunes professionnels et d'habitants » (BESSON, 2016) se crée pour investir et transformer un terrain abandonné en espace vert collectif (Collectif EeUP, 2014). Le groupe se constitue en association et choisit un modèle d'autogestion pour obtenir l'autorisation d'occupation de la municipalité et que chacun puisse « *contribuer librement au fonctionnement du lieu, tout en bénéficiant en retour des infrastructures et des activités socioculturelles* » (BESSON, 2016).

Le terrain se situe entre les quartiers Lavapiés et Embajadores, secteurs populaires du centre de Madrid (Figure 19). C'est un quartier à la sociologie hétérogène tel qu'il est présenté dans le dossier de projet réalisé par le Collectif. Le centre historique de Madrid est densément construit jusque dans les cœurs d'îlot limitant la possibilité d'espaces extérieurs pour les logements (Figure 20). Le Plan General de Ordenación Urbana de Madrid (PGOUM) souligne l'objectif de favoriser la présence du végétal dans ce quartier dense, la réduction des surfaces imperméables et favoriser l'agriculture urbaine. Si ce plan vise l'objectif de 15m² d'espaces verts par habitant le centre ne compte que 5,49m²/hab. (Collectif EeUP, 2014). Dans le secteur, en dehors du parc « Casino de la Reina », les espaces publics sont minéraux (Collectif EeUP, 2014). Le jardin "Està es una Plaza" investit une dent creuse de 1 600m² coincée entre des immeubles d'habitation de 4 à 6 étages. À l'est et à l'ouest ce sont des pignons aveugles qui dominent le jardin, quant au nord, il s'agit de la façade arrière d'un immeuble de logements avec ses fenêtres et balcons qui délimite le terrain. Un deuxième terrain délaissé le relie visuellement à la rue de la Sombrería (Figure 21). La façade sur rue est délimitée par un mur de clôture sur la quasi-totalité du linéaire, un portail permettant l'accès au terrain. Contrairement aux Pocket Parks précédents, celui-ci est donc peu visible depuis l'extérieur (Figure 23).

La parcelle rectangulaire se décompose en plusieurs espaces accueillant les multiples usages définis lors de la co-conception du jardin, à savoir un lieu de rencontre, un espace pour réinventer la ville et organiser des ateliers et un jardin pour créer de nouvelles relations avec la nature (Collectif EeUP, 2014). Le jardin a été imaginé suivant les principes du biomimétisme, il fonctionne à partir de la lumière du soleil, on y utilise uniquement l'énergie nécessaire, la forme doit être en adéquation avec la fonction, tout s'y recycle, l'accumulation de la diversité, on y récompense la coopération et on apprend du contexte, l'enjeu étant de préserver les générations futures. Au centre du terrain ont été aménagés un potager et un jardin collectif où l'on trouve un composteur, une structure pour récolter l'eau de pluie (Figure 22). On y cultive des espèces endémiques ayant peu besoin d'eau et pouvant se contenter d'un sol pauvre. C'est un lieu pour apprendre collectivement à jardiner, lieu de partage de connaissances. De part et d'autre on retrouve des espaces de rencontre et d'échange avec un théâtre extérieur, un terrain de pétanque, une pergola sous forme de dôme en bambou, une aire de jeux en sable pour les enfants. L'ensemble du mobilier et des aménagements est construit avec des matériaux recyclés (Figure 24). (Collectif EeUP, 2014)

Si l'enjeu premier de ce Pocket Park est le lien social, sa conception est fortement portée par des valeurs écologiques créant le lien avec la nature au cœur du projet. C'est un lieu de rencontre dont la nature et l'humain font partie, l'aménagement du terrain est fortement végétalisé et se partage entre des espaces laissés à la nature et espaces de rencontre et d'activité humaine. Par son emplacement dans un quartier dense, ce jardin crée un poumon vert et une respiration pour l'ensemble des habitants qui viennent s'y retrouver.



Figure 22: Schéma axonométrique de l'organisation du jardin, source Dossier de projet Collectif Esta es una Plaza



Figure 23 : vue depuis la Calle del Dr. Fourquet

Figure 24 : Photos du jardin, Dossier de Projet Collectif

| Ville Nom du parc | | New York GREENACRE PARK 1971 | Barcelone ESTA ES UNA PLAZA 2009 | Cracovie PIERWSZY ORGOD 2016 | |
|------------------------------|------------------------|--|---|---------------------------------------|---------------|
| Année création | | | | | |
| Localisation et dimension | Surface (m²) | 590 | 1200 | 1600 | |
| | Typologie du site | Angle de rue | | | X |
| | | Au milieu d'un îlot | X | X | X |
| | | Le long d'une rue principale ou secondaire | X | X | X |
| | Contexte urbain | Affaires | X | | |
| | | Multifonctionnel | | X | |
| | Résidentiel | | | X | |
| Aménagement | Revêtement dominant | Minéral | X | | |
| | | Pleine terre | | X | X |
| | Equipement | Mobilier | Mobile | Auto construit | Fixe |
| | | Jeux d'enfant | | | X |
| | Accès | Clôture et porte | X | XX | |
| | | Horaires | Défini | Défini | 24/24 7J/7 |
| Éléments de nature | Biodiversité favorisée | | X | X | |
| | Type de végétalisation | | Ornementale | Gestion différenciée | Jardin public |
| | | Arbres | XX | X | X |
| | | Strate basse | X | XX | XX |
| | Eau | X | | | |
| Activités | Usage | S'asseoir Manger Socialiser | S'asseoir Manger Socialiser Educatif Potager urbain | | |
| | Public cible | Travailleurs touristes shopping | Voisins Scolaire ONG | Voisins | |
| Statut | Propriétaire | Privé | X | | |
| | | Public | | X | X |
| | Initiateur | Privé | ONG et Bénévoles | Municipalité | |
| | Gestion | Privé | X | | |
| | | Municipalité | | | X |
| | | Communauté locale / association | | X | |
| Engagement communauté locale | | Limité | Total | Limité | |

Tableau 1 : Tableau comparatif des Pocket parks

1.2.2 Localisation et aménagement

Malgré ces apparentes différences, les Pocket Parks se retrouvent sur plusieurs points communs. Ce sont des espaces d'usages publics et ouverts à tous. Ils sont de tailles réduites et s'insèrent dans la trame bâtie, sur une parcelle vide ou délaissée, encadrée entre des immeubles. C'est cette localisation dans les îlots et le tissu urbain qui fait leur spécificité et en fait des espaces de repos privilégiés, ce n'est pas un lieu de passage c'est un « écrin ». Les Pocket Parks, ne sont accessibles que par un ou deux côtés, les autres façades sont bordées d'immeubles ce qui leur confère cette dimension intime et ambiance spécifique.

La clarification de la définition formelle d'un Pocket Park diffère dans la littérature internationale principalement au niveau de la taille qui varie en fonction des contextes urbains et des pays. La compréhension d'un espace de petite taille n'est pas la même aux Etats-Unis, en Europe ou en Chine. Dans leur travail sur les systèmes de Pocket Parks pour la revitalisation des villes historiques, les auteurs reprennent la définition de Nordh en 2009, selon laquelle ils sont au maximum de 3000m² avec une façade sur rue (LAURIA, ROMAGNOLI, VESSELLA, & BRAVI, 2020, p.104). Le conseil municipal de la Ville de Visalia définit en 2005 les Pocket Parks comme des espaces d'une surface de 2000 à 4000m², rayonnant sur 400m pour desservir une population de 500 à 1000 personnes qui y accèdent à pied en 5 à 10 min. Selon ce guide, ils doivent être ouverts au minimum sur un côté et sur au moins 30 mètres linéaires et plantés sur au moins 25%. Une étude sur les Pocket Parks dans la littérature anglaise et chinoise, révèlent une fourchette plus large de 400 m² à 10 000m² (ZHANG & HAN). Dans une étude pour définir les enjeux d'un Pocket Park et de leurs aménagements sur leur capacité à être des lieux de repos en milieu urbain, Nordh et al., définissent également les Pocket Parks comme de petits espaces verts inférieurs à 3000m² biens délimités.

Cette étude a montré que la qualité de repos offert par un parc ne dépend pas de sa taille, ce qui est intéressant dans un contexte de densification urbaine et de raréfaction du foncier. La végétation joue un rôle important dans la capacité de détente offerte par le parc. De plus, cette étude montre qu'un petit parc avec au moins 4 équipements (végétation, banc ...) peut être plus attractif qu'un grand parc. Cette étude ouvre la possibilité pour augmenter le nombre de petits parcs pour une meilleure répartition dans la ville. Ce ne sont pas les mêmes usages dans les petits parcs : des usages et activités plus individuelles et intimes, lire, se reposer, manger, etc. (NORDH & OSTBY, 2013). Les Pocket Parks sont donc complémentaires avec les grands parcs et jardins urbains.

C'est communément un espace ouvert, d'usage public, pour tous, et plus spécifiquement pour les « locaux » au sens de riverains. Si des Pocket Parks peuvent exister dans les milieux périurbains, ils sont plus généralement situés dans les centres denses ou secteurs résidentiels. D'autres critères d'aménagement, communs aux squares et jardins, permettent aujourd'hui de définir les Pocket Parks. Ces critères ont évolué au fil des décennies avec les préoccupations sociétales. Selon les spécifications d'aujourd'hui, il est communément accepté que ce sont des espaces publics végétalisés de petite taille. Ce sont des espaces protégés du bruit et du vent, ouverts sur l'extérieur pour qu'ils puissent être visibles : un critère important pour la pérennité de ces espaces verts. Par leur taille, leurs aménagements reflètent le plus souvent l'identité locale et les spécificités de chaque lieu.

L'analyse des 3 Pocket Parks montre également une présence systématique de végétation, arbres et strates arbustives, bien que celle-ci prennent des formes variées. En ce sens, nous pouvons établir que les Pocket Parks permettent de favoriser la présence d'espaces à caractère naturel en milieu urbain et leur accessibilité à l'ensemble des citoyens.

1.2.3 Statut

Comme les exemples présentés le montrent, les Pocket Parks diffèrent également par leur statut foncier et leur mode de gestion. Trois grandes tendances se distinguent.

Aux états unis, ainsi que dans les pays anglo-saxons, ce sont des espaces privés d'usage public. Les POPS, (Private Owned Public Space) permettent à un investisseur ou promoteur une plus grande surface construite s'il crée un espace public. Ce mode de création est principalement développé dans les quartiers d'affaires et permet de réduire la charge financière de la municipalité pour la création d'espaces publics et leur gestion. S'ils sont accessibles à tous, ces lieux disposent de portes pour être fermés. La gestion du lieu peut être privée, publique, ou assurée par une structure locale. Des conventions sont passées entre propriétaires privés et associations ou municipalité pour la mise à disposition d'un terrain qui sera géré par la ville ou une association locale.

Dans le modèle de la propriété collective, une parcelle est achetée par un groupe communautaire (riverains, associations...), qui finance l'aménagement et gère le lieu. Plusieurs municipalités encouragent ce genre d'initiatives par des subventions ou appels à manifestation d'intérêt. Sans acheter le terrain, les groupes citoyens peuvent négocier avec le propriétaire de terrain (privé ou public) et établir des conventions d'occupation s'engageant à prendre en charge l'aménagement et la gestion du site, comme c'est le cas à Madrid.

Sous le régime de la propriété publique, le terrain appartient à la municipalité qui conçoit, aménage et gère le jardin. L'implication des riverains est souvent moindre mais peut être assurée par une démarche de concertation ou de co-conception du lieu. Dans ce statut de propriété foncière publique, la gestion du lieu peut également être laissée à une association ou un collectif autogéré. Certaines villes peuvent également opter pour des partenariats public-privé, dans lequel, le terrain appartient à la collectivité mais un investisseur privé finance les aménagements ou fournit une part de mobilier en échange de la communication autour du projet.

Si deux formes principales de propriété foncière existent (collectivité ou privé (investisseur ou association)), différentes formes de gestion sont possibles donnant des combinaisons hybrides d'organisation. Le choix d'un statut ou d'un autre dépend principalement des constructions juridiques et politiques des villes et pays. A New York, il existe près de 530 POPS, c'est un moyen pour créer des espaces publics dans les quartiers d'affaires où le foncier est très cher (HAMDY & PLAKU, 2021). La plus grande partie des Pocket Parks vient d'initiatives privées ou associatives (BLAKE).

1.3 Des jalons dans le maillage vert des villes

« Pour que ces parcs contribuent efficacement à la vie urbaine, ils doivent être facilement accessibles. En outre, ils ne devraient pas être considérés comme de simples commodités. Ils sont devenus des nécessités, et les nécessités doivent, par définition, être à portée de main, venir facilement. Leur présence doit être ressentie partout dans la région, sur le chemin du travail, sur le chemin du retour, ainsi que pendant l'heure du déjeuner. Pour qu'un tel système de parcs réussisse, il doit y avoir proximité ainsi que profusion, un tel parc pour chaque bloc. » *New Parks for New York Exhibit, 1963 (From Whitney North Seymour Jr. An Introduction to Small Urban Spaces p3).*

Pris à part, un Pocket Park répond aux besoins d'un groupe local et permet de rénover un lieu. En réseaux, ils deviennent une stratégie de rénovation urbaine, ils deviennent des nœuds dans un réseaux d'espaces urbains (LAURIA, ROMAGNOLI, VESSELLA, & BRAVI, 2020). A la fois autonomes et interdépendants, ils participent d'un maillage vert urbain et peuvent compléter une structure existante. Mis en réseaux, les Pocket Parks permettent « d'équilibrer le territoire en égrainant de petits projets dans l'ensemble du tissu urbain » (ARMATO, septembre 2017). A l'échelle d'une ville et de stratégie de territoire, les Pocket Parks ont un rôle à jouer autant sur le plan urbain et social d'accès à un espace vert et d'amélioration de la qualité de vie que sur le plan de la biodiversité.

Dans sa réflexion sur le bio-îlot, Philippe Madec intègre à son modèle l'ensemble des aménités urbaines devant être accessibles à pied et les hiérarchise en fonction de leur échelle et distance. Selon lui, c'est à l'intérieur d'un territoire de 1,5 km que la « vie quotidienne se développe, à portée de pied » (Madec, Ecologik). Dans ce schéma, les espaces à caractère naturel sont classés en trois catégories. Un grand parc doit être accessible en 12 min à pied, soit dans un rayon de 1 km. On retrouve ensuite à une distance de 660 m ou 8 min à pied les parcs de 1 ha puis les jardins qui devraient être accessibles en 3 min et situés à 200 m du domicile (Figure 27). Le Pocket Park, par sa petite taille ne nécessite pas de grands tènements fonciers, rares dans les centres urbains, et par sa spécificité d'implantation à la place d'un immeuble, il se glisse dans la trame existante au gré des opportunités. Il permet de favoriser un accès équitable à tous à un espace public, à proximité des lieux de vie et d'activité (HAMDY & PLAKU, 2021) et ainsi de ramener des espaces de nature au cœur des villes. Les micros-espaces urbains renvoient à la vie quotidienne des citoyens. Ces « projets de petite échelle peuvent remplir l'écart créé ces dernières années entre l'espace urbain et les gens » (ARMATO, septembre 2017). Ils sont une réponse concrète pouvant être mise en œuvre rapidement, un dispositif urbain qui a des fonctions sociales, urbaines et environnementales. Ce sont des oasis pour la faune et la flore mais aussi pour les citoyens auxquels ils offrent un contact avec la nature (ARMATO, septembre 2017). Ce sont des espaces verts qui rayonnent à l'échelle du voisinage « où tout le monde se sent chez soi » (ARMATO, septembre 2017). Ils sont complémentaires des grands parcs urbains. En cela c'est une nouvelle forme d'espace vert public qui participe au maillage vert des villes.

Depuis les années 70 et la montée en puissance de la pensée environnementaliste, les critiques face à nos villes minérales se font de plus en plus fortes. Notre mode de production a exclu toute biodiversité des écosystèmes urbains. Si les grands parcs urbains permettent des lieux de respiration, leur isolement et éloignement ne permet pas de véritables continuités. Du point de vue de la biodiversité, Les Pocket Parks permettent de mailler le territoire par des réservoirs verts de tailles diverses, et de retrouver une biodiversité plus riche dans les villes. Les Pocket Parks semblent une réponse concrète pour répondre à l'objectif 11 de l'agenda 2030 du DUD, « Développer la nature en ville et offrir à chaque citoyen un accès à la nature ». Ils peuvent représenter des « patchs » de nature, des réservoirs pour la biodiversité en pas japonais dans le tissu urbain. Leur végétalisation crée des microclimats et permet de lutter contre les îlots de chaleur urbains et ainsi une baisse de la température pouvant aller jusqu'à -1,5°C rayonnant sur les rues avoisinantes sur un même périmètre qu'un grand parc (MUSSY & Collectif, 2014).

De manière isolée, la nature rend peu de services écosystémiques mais si elle est intégrée dans un réseau, l'effet de cumul permet des continuités (PORTERO, Février 2006). Comme l'ont montré les nombreuses études depuis 2012, la biodiversité urbaine ne doit pas être définie par des éléments isolés les uns des autres. Celle-ci pour fonctionner a besoin de continuité et d'un écosystème global basé sur la multiplication des réservoirs et types d'habitats de différentes tailles reliés entre eux (CLERGEAU & BLANC, 2013). Cet écosystème est constitué de réservoirs primaires, éléments de paysage qui jouent un rôle dominant dans le fonctionnement du paysage, de corridors, espaces linéaires de paysage plus ou moins étroit reliant les habitats et favorisant les flux et de patchs d'habitats, des espaces homogènes jouant un rôle de réservoir, pouvant être en pas japonais (Figure 28). C'est à ce niveau que les Pocket Parks pourraient efficacement renforcer le maillage vert des villes. Dans ce maillage vert des villes à construire, *"de tels petits parcs peuvent être vus comme des tremplins verts dans la trame urbaine. Ils pourraient fonctionner de manière complémentaire aux parcs plus importants et, dans une certaine mesure, combler le besoin de contacts quotidiens entre les peuples et la nature."* (NORDH & OSTBY, 2013)

Toutefois d'autres auteurs pointent des limites de leur impact écologique du fait des usages projetés et du tissu urbain dense où ils s'installent (BLAKE). C'est principalement vrai aux États-Unis, où de nombreux Pocket Parks ont été créés dans les quartiers d'affaires. La matrice urbaine dans laquelle ils s'installent étant beaucoup trop dense pour imaginer des continuités entre ces lieux malgré leur nombre. De plus, Alison Blake souligne qu'en terme de biodiversité, l'impact sur la faune peut être faible du fait d'un usage humain important. Leur rôle en tant qu'espace de respiration étant plutôt destiné à l'humain qu'aux espèces animales. Pour les écologues et pour permettre un véritable retour de la biodiversité en ville, il faudrait pouvoir retrouver des espaces libres de toute pression anthropique pour se développer librement. Pour cela les délaissés urbains représentent des enjeux environnementaux forts. Résidus de l'étalement urbain ou rendus inaccessibles par le développement des infrastructures, la nature y reprend ses droits (PORTERO, Février 2006) et deviennent des lieux de forte biodiversité. Toutefois, intégrer les délaissés dans la composition des paysages urbains nécessite des prérequis minimums. Si *« un délaissé doit être abandonné pour remplir sa fonction »* pour le développement de la biodiversité, le trop naturel peut créer des problèmes d'acceptabilité (PORTERO, Février 2006). Si les Pocket Parks sont envisagés comme des réservoirs de biodiversité, ils doivent intégrer ce critère dans leur conception et prévoir des zones protégées d'usages humains. Mais comment concilier la création d'espaces inaccessibles dans des parcs de petites dimensions où l'attente en termes d'usages est forte. Les Pocket Parks peuvent intégrer des secteurs laissés libres tout en aménageant les abords pour que tous puissent profiter de ces ECN (Espace à Caractère Naturel) (Figure 25). Sur l'île de Nantes, le square de l'Île Mabon intègre cette apparente contradiction. Si la végétation est laissée sauvage, l'accès est permis grâce à l'aménagement de caillebotis (Figure 26).

Leur potentiel environnemental peut également être abordé à une échelle plus large dans la mesure où si les habitants peuvent avoir à proximité un ECN, le besoin de se déplacer et de prendre la voiture pour aller chercher ce capital nature pourrait diminuer. Leur dispersion dans la ville permettrait de diminuer la pression sur les espaces naturels périurbains. Toutefois, le besoin d'espaces naturels en ville entre en contradiction avec les injonctions à la densification qui risquent de détruire la biodiversité qu'offrent les friches et délaissés urbains.

Les Pocket Parks se retrouvent donc au croisement de nombreux enjeux, à différentes échelles et pour cela présentent un potentiel important pour participer au maillage vert des villes. Les espaces libres, ou délaissés sont *« menacés par une exploitation à outrance du parcellaire urbain »* (PORTERO, Février 2006). Face à la pression foncière et les injonctions à la densification quelle sera la capacité de la politique de densification urbaine à répondre aux enjeux environnementaux et aux attentes connexes sur la qualité de vie ? (PORTERO, Février 2006) ?

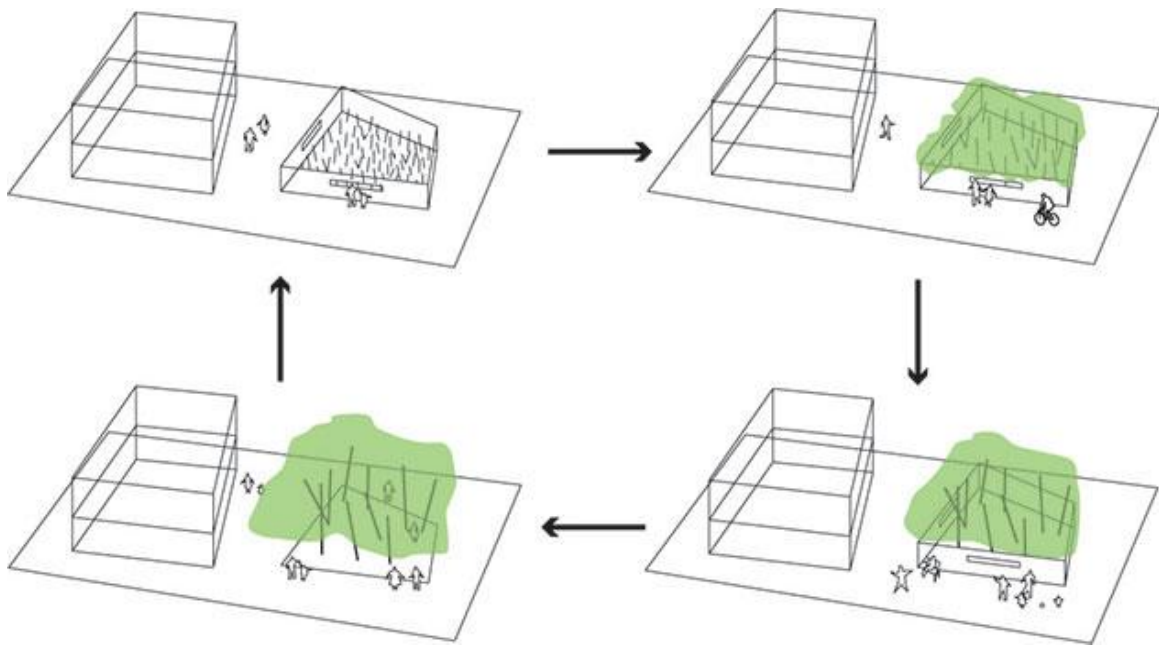


Figure 25 : Evolution potentielle d'un délaissé dessiné et relation avec l'espace public - De nouveaux délaissés, Portero



Figure 26 : Square de l'Île Mabon à Nantes, De nouveaux délaissés, Portero 2006

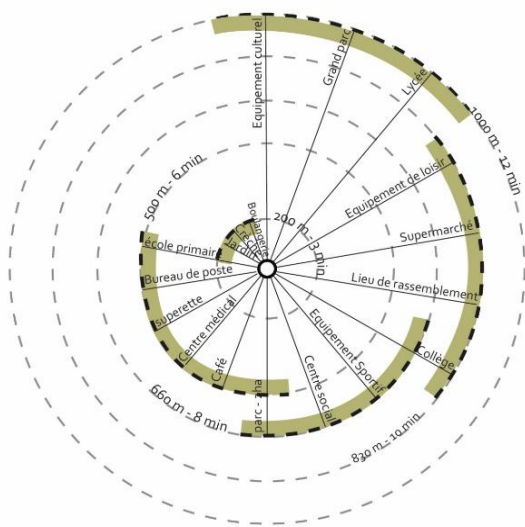


Figure 27 : Roue de Madec, Le bio-îlot et la ville de la pantoufle, P. Madec, Ecologik#05

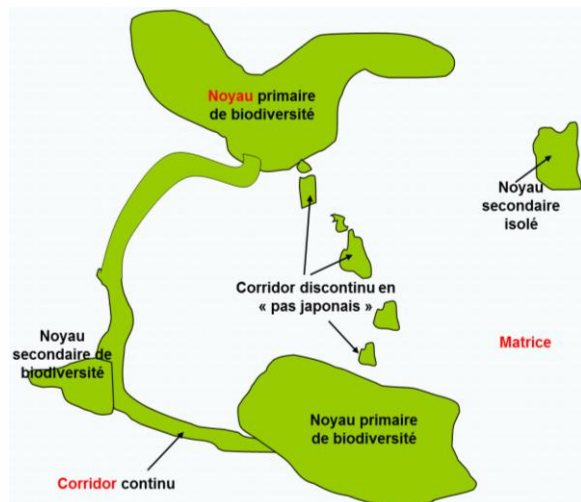


Figure 28 : Une trame verte avec ses noyaux primaires et secondaires de biodiversité et ses corridors, Clergeau

1.4 Un outil au centre de nouvelles stratégies urbaines

En France et en Europe plusieurs villes ont intégré des Pocket Parks dans leur plan de végétalisation. Les stratégies déployées par ces territoires pour articuler l'action locale dans le cadre de politiques globales divergent en fonction des villes. En effet, en dehors de grands projets de renouvellement urbain, la reconquête de la trame urbaine pour créer des espaces verts nécessite de pouvoir saisir les opportunités et identifier les terrains à réinvestir. Ces stratégies s'appuient tour à tour sur des projets de rénovation urbaine, dans une vision descendante de celle-ci et sur des initiatives citoyennes permettant d'identifier des terrains à investir dans une logique « bottom-up ».

Deux villes ont mis en œuvre des stratégies globales basées explicitement sur la mise en œuvre de Pocket Parks. Leur analyse met en avant deux stratégies distinctes. A Londres, la municipalité a lancé un programme intitulé "London 100 Pocket Parks", pouvant s'apparenter à un appel à manifestations d'intérêt en soutenant financièrement des initiatives citoyennes de création d'espaces verts de proximité. La ville de Bruxelles mène quant à elle une politique générale de végétalisation de la ville qui a connu un ancrage dans le projet de renouvellement urbain du quartier de Bockstael avec la création par la ville de plusieurs Pocket Parks.

London 100 Pocket Parks

En novembre 2012, Boris Johnson, Maire de Londres, lance un programme qui s'étendra de 2013 à 2015, dont l'objectif est d'améliorer ou de créer 100 Pocket Parks dans toute la ville. Cette initiative fait partie du programme « Great Outdoors » qui vise à améliorer la qualité des espaces publics et ECN et de rééquilibrer l'accès aux espaces verts dans la ville. En deux ans, 100 Pocket Parks auront été conçus dans 26 quartiers (London, Pocket parks map, s.d.). Ces derniers ont des formes et dimensions variées, de l'arrêt de bus au verger communautaire.

Il s'agit d'une campagne de financement dotée d'un budget de 2 millions de livres sterling, qui vient d'un fonds gouvernemental financé à 50% par les arrondissements et 50% par entreprises et fiducies. Chaque porteur de projet soumet un dossier à la ville et se voit attribuer une subvention pouvant aller jusqu'à 15 000 £. (London, mayor delivers 100 parks, 2015) L'objectif de la municipalité est de faire de Londres une ville où les gens veulent vivre et investir, que plus de londoniens utilisent les espaces extérieurs, d'améliorer la qualité de vie, d'encourager l'investissement de chacun et améliorer la collaboration entre les services de la ville et les organisations locales. Par son montage sous forme d'appel à projet, c'est un programme orienté vers les communautés locales. La ville propose une subvention mais la conception, la création et la gestion des espaces sont assurées par les communautés locales. Certains peuvent être proposés sur des terrains privés avec autorisation du propriétaire.

Tels que définis dans la convention, les Pocket Parks sont des espaces verts et arborés, ouverts à tous pour s'asseoir, se détendre et « profiter d'une pause dans l'agitation de la ville » créés à partir d'espaces existants délaissés ou sous-utilisés. Ils peuvent se concrétiser sous forme d'angle de rue végétalisés ou de jardins. Leur taille maximale est de 0.4 ha, mais en moyenne ils sont de 0.02 ha. Dans la grille d'évaluation permettant d'évaluer les projets soumis, un accent important est donné à la création d'espaces verts et de nature. Les dossiers doivent apporter des éléments sur la justification du besoin, la présentation du demandeur, la description du site et sa nature, la part du financement propre proposé, les enjeux en termes de durabilité que propose le projet.

En 2 ans, 25 ha de terrain ont été transformés en espaces verts. Face à ce succès, le programme a été renouvelé à Londres et d'autres villes envisagent de le mettre en œuvre.

Bruxelles – 4 Pocket Parks à Bockstael

Dans le cadre du contrat de quartier durable Bockstael (2013), la ville de Bruxelles lance la conception et la création d'un parc et de 4 espaces verts pour relier la Place Bockstael et Tour&taxi (Ville de Bruxelles, s.d.), ancien site industriel reconverti en tiers-lieux. Le projet des 4 Pocket Parks, prévoit la création d'espaces de nature au cœur d'un quartier dense, sur des terrains délaissés ou difficiles d'accès, afin de donner une nouvelle vie au quartier (Figure 32). Un groupement de quatre agences⁶ a été mandaté pour la définition du programme et l'identification des terrains. Le montant de l'investissement s'élève à 1 millions d'euros sur 7 ans. Le programme a débuté par 4 années de concertation avec les habitants. Les travaux sont réalisés sur la période 2018-2021. Au total, 5800m² de terrains ont été réaménagés par la création de jardins de 200 à 2400m² (Ville de Bruxelles, s.d.).

Ce programme s'appuie sur une politique de maillage vert sur la région portée par Bruxelles Environnement qui définit le centre comme une zone de végétalisation prioritaire. Ce programme fait suite à un diagnostic sur l'état et l'accessibilité des espaces verts de la ville. En 2009, la ville comptabilise 11 m² d'espaces verts publics par habitant⁷. Cette stratégie s'appuie sur les contrats de quartier durable, pour la planification, l'aménagement, la gestion, (acquisitions foncières ou conclusions de baux emphytéotiques) pour la création d'espaces verts. Des primes sont octroyées pour la végétalisation des toitures et façades ou l'amélioration des intérieurs d'îlots. Des appels à projets encouragent des initiatives citoyennes et la mise en place de processus participatif lors de la conception ou la rénovation des espaces verts.

Les 4 jardins de Bockstael offrent un aménagement et une vision spécifique à chaque site, en fonction de sa localisation et aux besoins des riverains. La concertation a réuni acteurs institutionnels, habitants et associations pour concevoir et définir les projets. Le jardin Station est un jardin de quartier expérimental autogéré (Figure 30). L'étude a permis d'identifier une parcelle inconstructible, située Rue du champ de l'Eglise, coincée entre un immeuble et la voie ferrée. Plus petite mais plus accessible que les autres terrains identifiés, ce jardin en devenir a été choisi comme camp de base de la concertation. Ouvert le 9 mai 2018, la gestion de ce Pocket Park a été transmise à l'association de riverains après la décontamination du site. Les autres sites, s'apparentant à des délaissés, ont été aménagés dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre classique, avec une part importante de concertation dans leur conception. Le jardin de la Terrasse devrait être livré fin 2021, le Belvédère Urbain accompagnera le parvis d'un futur programme de logements. Le Parc de la Halte à Laeken, inauguré en juillet 2021, est une plaine ouverte de 1800m², le long d'une ancienne gare royale (Figure 302).

A proximité du quartier de Bockstael, d'autres Pocket Parks ont vu le jour et la municipalité souhaite étendre ce dispositif à toute la ville. A Laeken, une friche de 700m² a été transformée en espace vert et potager collectif (Figure 29). Conçu par le bureau d'étude Landinsicht en collaboration avec les habitants et Bruxelles Environnement. Inauguré en juin 2019, la gestion du site a été confiée aux habitants (Bruxelles Environnement, 2021).

La ville de Bruxelles porte donc une stratégie à l'échelle de la capitale pour la création d'espaces verts de proximité. Cette stratégie métropolitaine s'appuie sur les différents programmes de renouvellement urbain qui localement identifient les sites et portent leur requalification.

⁶ Pauline Varloteaux, VVV architectes, et Pauline Cabrit et bloc paysage

⁷ Afin de rendre compte de l'accessibilité à des espaces à caractère naturel, ce ratio ne comprend pas les cimetières, friches et places minéralisées, de plus, l'agglomération a sorti une forêt urbaine de plus de 1500ha



Figure 29 : Jardin Laeken



Figure 30 : Jardin Station



Figure 31 : Parc de la Halte

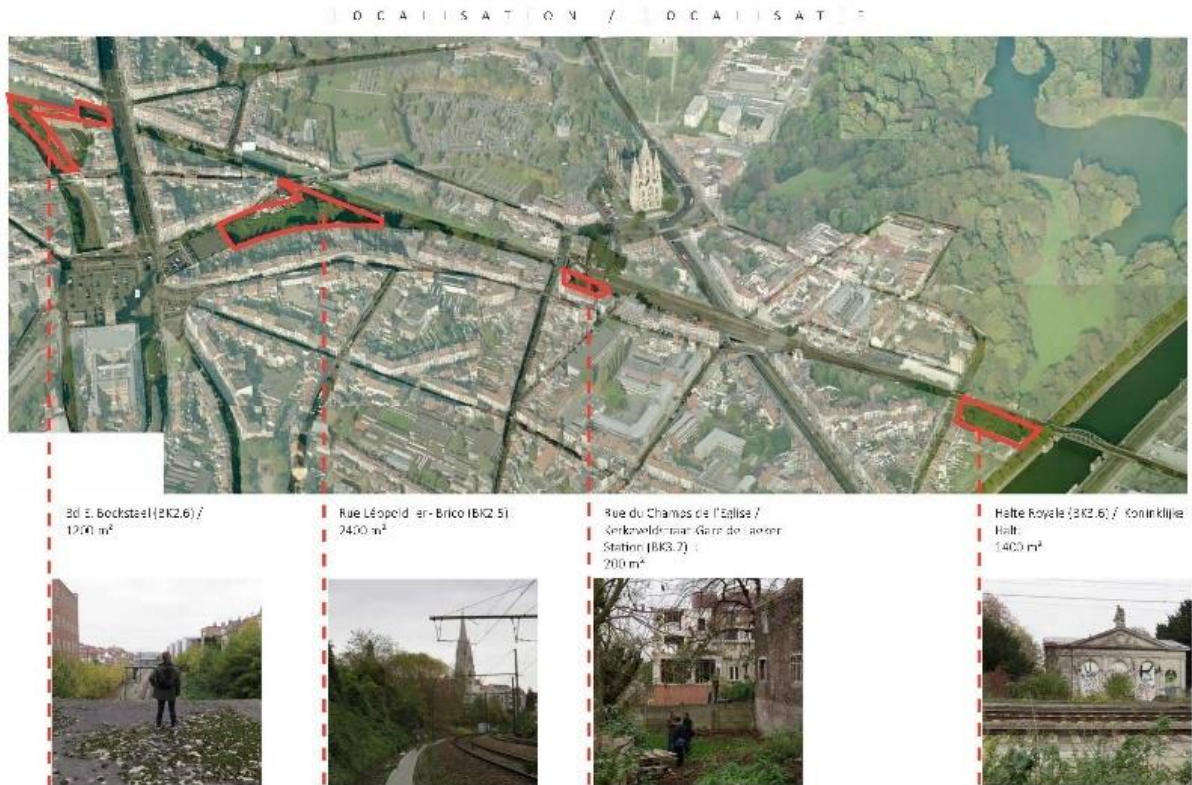


Figure 32 : Plan d'implantation e 4 pocket parks de Bockstael , Groupement

1.5 Un dispositif au service de la nature en ville

Par leurs formes et leurs diversités, les Pocket Parks peuvent s'adapter à de nombreuses situations. Il s'agit d'un dispositif flexible avec des formes et des enjeux différents en fonction des lieux de projet. Il s'adapte à un public cible varié, travailleurs, touristes ou voisins. Leurs formes et statuts s'adaptent aux multiples contextes. Les POPS sont pertinents dans les centres urbains denses où ils sont également un outil de négociation entre promoteur et municipalité, alors que les Pocket Parks communautaires semblent mieux convenir dans les quartiers résidentiels.

Les exemples récents montrent une part importante de place laissée à la végétation, en faisant de véritables outils pour améliorer la présence de la nature en milieu urbain. Ils constituent une nouvelle forme d'espaces verts par rapport à l'héritage haussmannien. Si la catégorisation des espaces de nature théorisée par Alphanth comprend la végétation de la voirie et des espaces publics, les squares, les jardins et parcs urbains protégés derrière leurs grilles constituant une entité propre entourée de voirie, les Pocket Parks eux s'insèrent directement dans le parcellaire pour devenir un élément de la trame urbaine. Une ponctuation verte est une respiration dans la trame bâtie. Leur taille permet également de rendre l'ambition de durabilité urbaine plus réalisable, concrète dans la vie quotidienne (HAMDY & PLAKU, 2021) et de redonner valeur aux délaissés. Les Pocket Parks permettent une alternative avec des espaces plus petits et plus nombreux que les parcs ou jardins tels que conçus historiquement et une nouvelle manière d'appréhender les interstices dans le renouvellement urbain.

Les Pocket Parks, micro-espaces verts publics, permettent de créer un microclimat agréable favorisant les interactions sociales (HAMDY & PLAKU, 2021). En tant qu'espaces verts ils endossent un rôle majeur dans les villes et accumulent de nombreuses fonctions. Ils « offrent un paysage différent de celui du reste de la ville fait de béton » (LABUZ, 2019), permettent de maintenir du vivant dans le cœur des villes, développent des écosystèmes, permettent plus de sécurité et d'inclusion sociale. (HAMDY & PLAKU, 2021) et rendent les villes plus résilientes face au changement climatique.

Toutefois, comme le souligne Alison Blake, ils ont tendance à être dispersés et déconnectés car ils sont implantés en fonction des opportunités. La mise en œuvre de stratégie globale pourrait permettre d'envisager des liaisons, notamment douces et de les intégrer à l'intérieur d'un réseau.

Les Pocket Parks dépassent les modes habituels de faire la ville (par opportunité et non par planification d'ensemble) et offrent une nouvelle manière de percevoir l'environnement urbain. Les programmes de rénovation et végétalisation des villes étudiées montrent la nécessité d'associer les échelles métropolitaines et locales pour répondre au mieux aux enjeux actuels tant financiers qu'opérationnels. Les programmes analysés montrent également un élargissement du « terrain cible » qui n'est plus uniquement du foncier constructible mais s'élargit aux délaissés. Dans les différents cas analysés, l'initiative du programme revient à la municipalité mais s'appuie sur différents acteurs : privés, associatifs ou maîtrise d'œuvre spécifique pour le projet.

Ainsi, à l'image des caractéristiques propres à un Pocket Park, la création de réseaux peut s'appuyer sur différents types de stratégies de territoire. D'une part par l'implication de la société civile par des appels à manifestation d'intérêt permettant de faire remonter les possibilités du terrain ou par l'application d'une stratégie d'ensemble dans les plans de renouvellements urbains à l'échelle des quartiers. En France, plusieurs projets déclinent ces stratégies à différentes échelles.

2. Marseille un terrain propice pour les Pocket Parks ?

Partant de la genèse de ce mémoire, l'absence d'espace à caractère naturel dans « mon kilomètre », arpenté durant le mois de confinement total au printemps 2020 (COVID19), la question s'est posée de comment retrouver des espaces verts dans l'hypercentre de Marseille. Habituee aux randonnées dans les calanques pour échapper le temps d'une journée à la vie urbaine, ma ville du quart d'heure s'est avérée bien minérale et ce besoin de contact avec la nature de plus en plus pressant.

La découverte et l'analyse des Pocket Parks a permis d'apporter un nouveau regard sur la création d'espaces verts dans les milieux urbains. A la fois en tant qu'objet et dans leur intégration dans des stratégies de territoire, les Pocket Parks permettent d'imaginer une nouvelle manière de répondre à ce besoin de proche nature à proximité et une opportunité pour reconquérir la trame urbaine en faveur de la nature.

Il est proposé, dans cette deuxième partie d'appliquer ce « concept » de Pocket Parks à Marseille et de vérifier la possibilité de l'intégrer aux stratégies de renouvellement urbain. Dans un premier temps un rappel de la relation qu'entretient la ville avec la nature sera fait ainsi que la part laissée aux espaces à caractère naturel dans son hypercentre. Nous verrons comment, malgré cette image de ville nature, cette dernière a été laissée en périphérie de la ville.

Nous verrons ensuite, par l'analyse de quelques exemples de squares et jardins locaux, que ce type d'espace vert n'est pas si étranger et qu'il pourrait donc se multiplier. Au regard des politiques urbaines locales et territoriales et de l'exemple d'un projet de renouvellement urbain, nous ferons ressortir les freins et les opportunités qui se présentent face à une stratégie d'aménagement du territoire intégrant des actions locales.

Enfin dans un exercice de rétro-prospectivité, mêlant des données passées pour imaginer les possibles futurs, nous imaginerons ce que pourraient créer une politique volontariste de création de Pocket Parks dans le centre de Marseille.

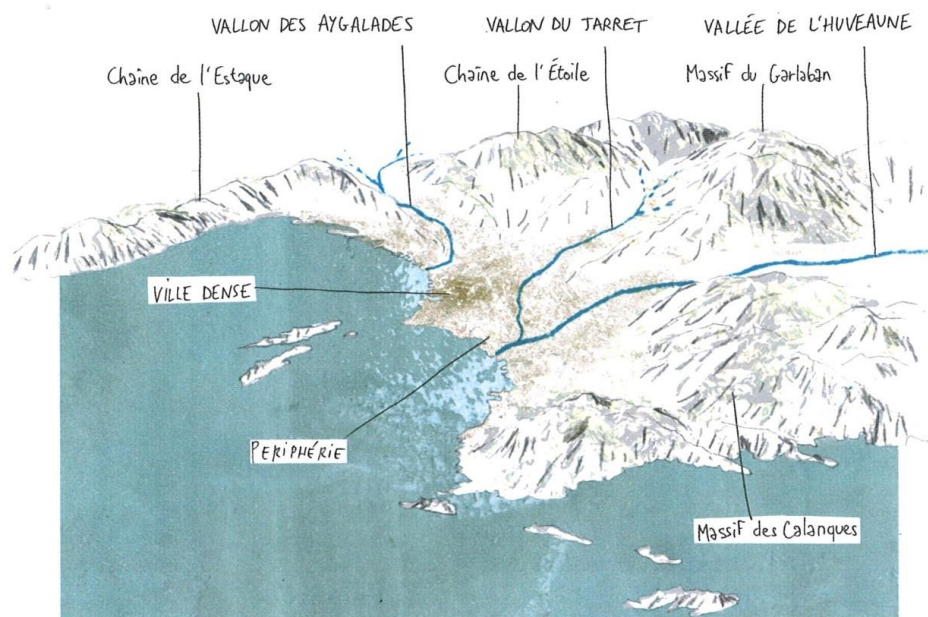


Figure 33 : Marseille entre mer et colline, Illustration Julien Rodriguez/LFK, dans *Petit Atlas de la nature en Ville*

Ville nature et nature en ville

2.1.1 Une ville au creux d'un amphithéâtre de nature

Marseille entretient un lien fort avec la nature et ses paysages. Nichée au creux de massifs calcaires qui forment un amphithéâtre, elle s'ouvre à l'ouest sur la mer, à la fois frontière naturelle et ouverture sur le monde. Ces deux éléments forts dominent la ville et forment un écrin qui la protège, renforcent l'ancrage de la ville dans son territoire (Collectif, 2017) et définissent son identité.

Comme toute zone littorale, Marseille concentre une forte diversité d'usages, d'activités humaines et d'enjeux environnementaux. Les massifs calcaires qui ceinturent la ville représentent 90 km² sur les 240 de la commune, soit 37,5% du territoire. Ces grands espaces de nature font l'objet de classement ou protection (premier PNR en milieu périurbain et littoral en 2012, réserves naturelles, zone Natura 2000, ...). Ces espaces naturels présentent une biodiversité typique des régions méditerranéennes qui en fait un des 34 hotspots de biodiversité à l'échelle mondiale (CLERGEAU & BLANC, 2013).

Cette image de ville-nature fait partie de l'identité de Marseille. Elle est fortement utilisée comme marketing territorial. Marseille bénéficie « d'une nature spectaculaire qui doit être protégée et un capital paysagé menacé » (AGAM & AUPA, 2019). Les grands massifs, jardins d'agrément de la métropole, et les plaines, jardins nourriciers, ont conditionné l'organisation et le fonctionnement du territoire. En 2010, le grand projet de renouvellement urbain intégrant une Trame verte et bleue autour du ruisseau des Aygalades vaut à Marseille de faire partie des 13 Ecocités choisies par le Grenelle (CLERGEAU & BLANC, 2013). Cependant, la présence de cette nature disparaît à l'échelle des villes et des quartiers. (CONSALES & MILLIAS, 2020).

A l'échelle de Marseille, la nature prend de nombreuses formes : parcs et jardins publics, jardins privés et collectifs, espaces linéaires et arbres d'alignement, berges et friches, nombreuses dans la première couronne, ancienne périphérie agricole rattrapée par l'urbanisation. Les liens, interrelations et porosités entre ville et nature sont très forts aux franges de la ville, mais plus on y pénètre, plus on perd ce lien direct et physique à la nature pour ne garder qu'un lien lointain, visuel et mémoriel. La vision d'une ville-nature se confronte à un centre très minéral.

Entre les perspectives lointaines sur les massifs, la présence indirecte de la mer, et le paysage urbain du citoyen, les contrastes sont prégnants et le rapport à la nature s'échelonne entre le proche et le lointain.

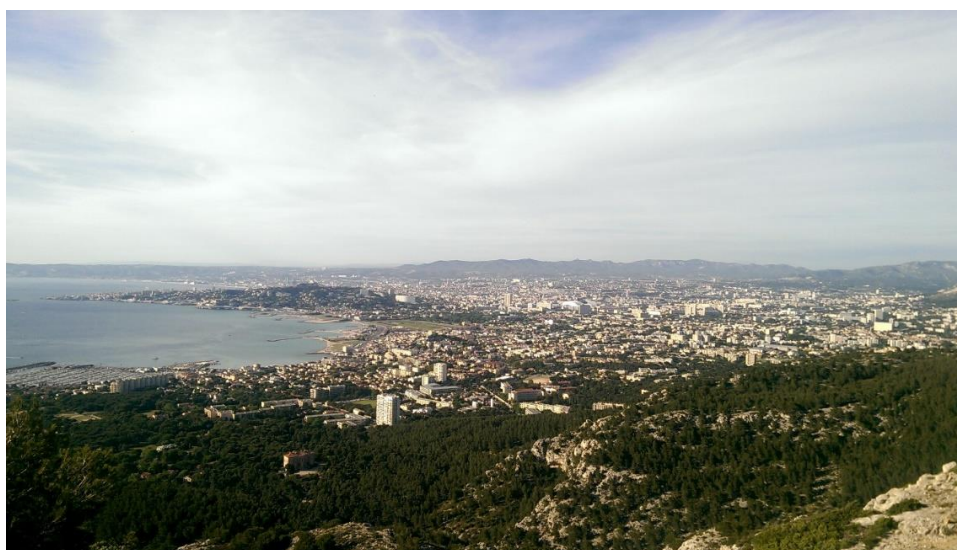


Figure 34: Marseille depuis le massif des Calanques, photo C. Meurou 2017

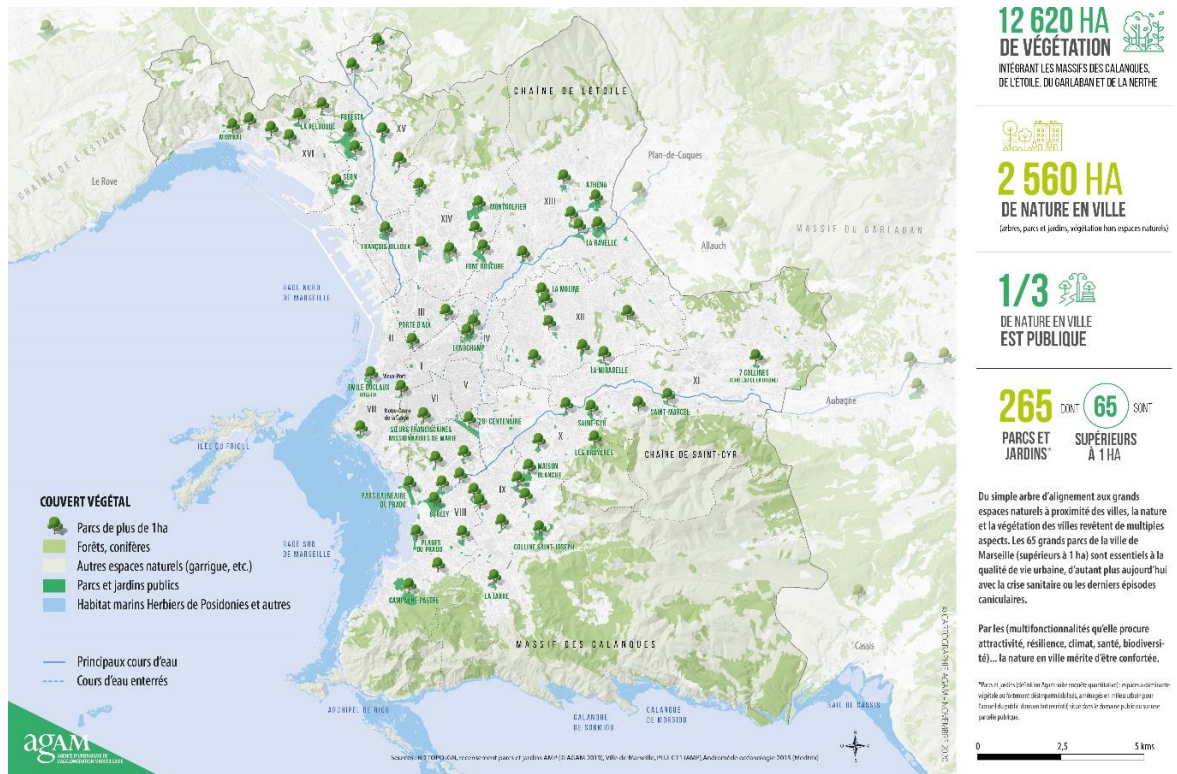


Figure 35 : Parc de plus e 1 ha à Marseille – AGAM

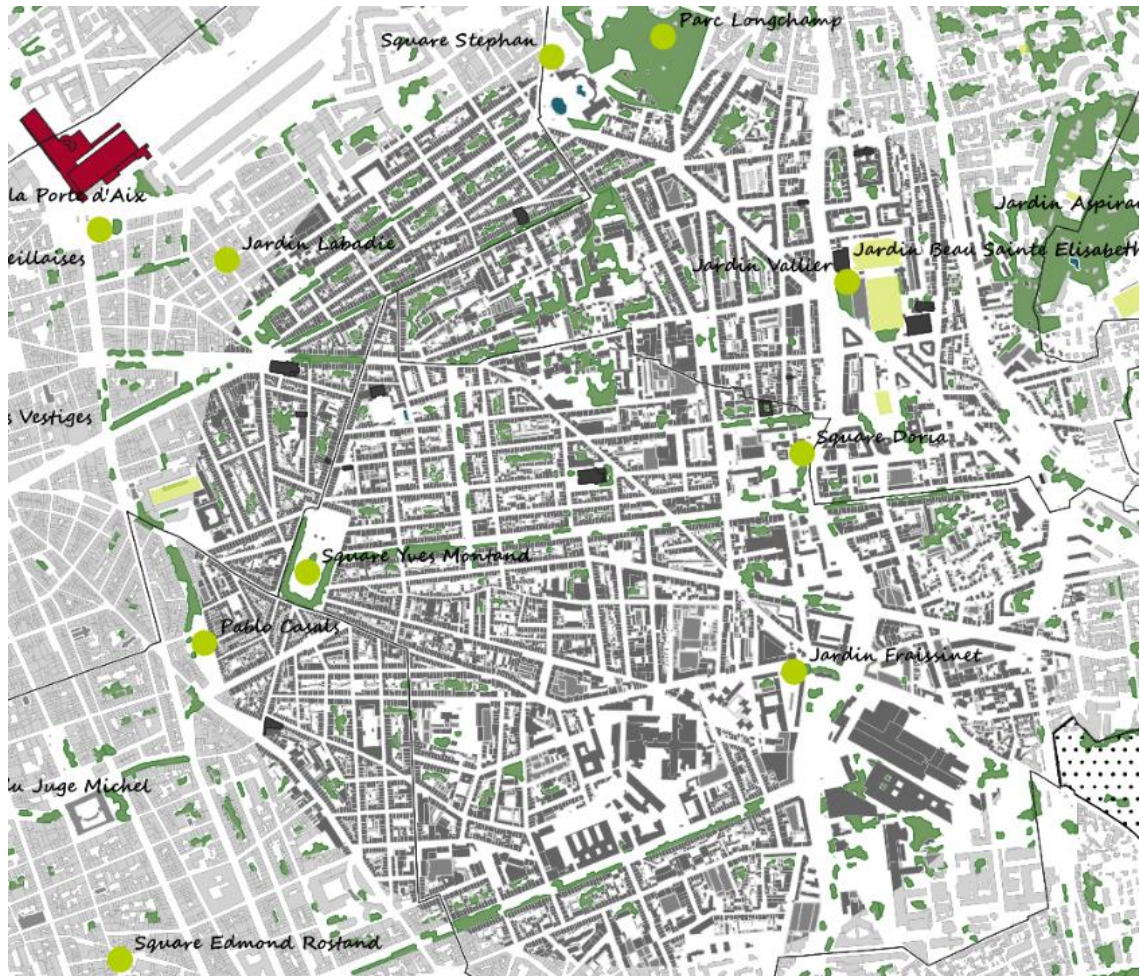


Figure 36 : Espaces boisés classés et couverture végétale sur le plateau du Camas,

2.1.2 La nature à Marseille, entre proche et lointain

L'histoire de la nature à Marseille est liée à l'histoire de son développement : la répartition des arbres et leurs essences rappelle la végétalisation de la ville au 17^{ème} siècle. L'importante plantation d'arbres d'alignement correspond à l'urbanisation de la ville et la création de voies nouvelles accompagnées de grands arbres, permise grâce à l'arrivée de l'eau de la Durance par le canal de Marseille (Collectif, 2017). A la fin du 19^{ème} siècle, la ville compte alors 2 000 arbres puis 16 000 en 1930. Le 1^{er} parc urbain ouvert au public de Marseille en 1801, par le préfet Delacroix, est le jardin de la colline Puget (SAINT-MARTIN, 1998), seront ensuite réalisés le Parc Longchamp en 1862 et le parc Borély en 1863. En 1892, les espaces verts représentent 56 ha pour 34 000 habitants soit 1,6m² par marseillais. En 1968 ce taux chute à 0,7m²/hab. Gaston Deferre, maire depuis 1953, lance un programme d'entretien et de création de 1000 points verts et 10m² d'espaces verts par habitant à l'horizon 1990. Dans la mouvance environnementaliste montante et à l'approche des élections de 1971, il « s'engage à combler le déficit vert de Marseille » (SAINT-MARTIN, 1998). En 1998, la ville compte 1031 points verts et 400 jardins mais la part des espaces verts à Marseille n'atteint que 3,1m²/hab. (ROUADJIA, 2017) (SAINT-MARTIN, 1998). La majorité des grands parcs de Marseille a été créée entre 1970 et 1990. En dehors du parc balnéaire du Prado dans les années 70, les principaux parcs sont conçus sur les terrains d'anciennes bastides léguées ou rachetées par la ville. Seul 3 parcs ont été créés ces 20 dernières années parmi lesquels le 26^{ème} Centenaire en 2001, la Moline et le parc de la Jarre (AGAM, 2020). En 1995, la nouvelle municipalité fixe l'objectif d'atteindre 10m²/hab. par arrondissement. 15 ans plus tard, sur la totalité du territoire de la commune et en incluant les espaces verts périurbains le ratio d'espaces verts par habitants atteint 10m²/hab. Aujourd'hui, selon l'AGAM, la ville compte 265 parcs et jardins, dont 65 de plus de 1ha, pour une superficie totale de 700 ha⁸ d'ECN publics qui représentent des îlots de nature au cœur de Marseille (Figure 35). Malgré ces chiffres, cela ne représente que 4% du territoire aménagé et 8m²/hab. sur l'ensemble de la commune⁹, et en incluant les cimetières. Dans le centre, ce ratio chute à 1,5m² par habitant (AGAM, 2020). Bien loin des objectifs fixés par la note ministérielle fixant les besoins à 10m²/hab. d'espace verts de proximité et 25m² incluant les espaces périurbains¹⁰ dès 1973. De plus l'accès aux ECN n'est pas réparti de manière équitable puisque, à l'échelle de la métropole, « 37 % des logements sont situés encore à plus de 300 m d'un parc ou d'un jardin public et n'ont donc pas accès quotidiennement à une offre publique de nature. » (AGAM, 2020)

Cela nécessite de s'interroger sur quelle place est donnée à la nature dans nos villes, face à une demande sociale de plus en plus forte mais en l'absence de foncier dans un hypercentre. Comme dans de nombreux milieux urbains, à Marseille, la nature est en dehors de la ville. A l'intérieur, elle reste de l'ordre de la végétalisation, symbole de décors et d'agrément : on y lit l'importance de l'esthétique, une nature « sauvage maîtrisée », modelée par l'homme. Une vision artificielle de la nature en ville, associée aux activités récréatives, quand la « vraie nature » est aux portes de la ville. « C'est cette nature artificielle que la ville tend à reconstruire dans ses murs » (Collectif, 2017, p. 45). A Marseille, avec le faible nombre d'ECN sur le domaine public, les moyens d'action de la collectivité sont donc limités aux éléments de paysage : alignements, boisements, parcs, jardins. Les projets de requalification des espaces publics portés ces dernières années par la métropole, à l'image de la Place Jean Jaurès (5^{ème} arrondissement) dite "La Plaine", renforce ce constat d'une végétalisation des espaces publics plus que d'une politique favorable à des espaces de nature en ville. Face à la rareté des espaces verts à Marseille, beaucoup préfèrent prendre la voiture et aller dans les calanques (ROUADJIA, 2017).

⁸ « Incluant parcs jardins, espaces verts de voirie, cimetières, squares »

<https://www.marseille.fr/environnement/presentation>

⁹ 869 815 habitants - sur la base de la population légale au 1^{er} janvier 2020, INSEE décembre 2019

¹⁰ Voir annexe 01

Dans le centre de Marseille, la nature est peu présente dans son immédiateté pour le marcheur urbain. Sur le plateau que constituent les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements, urbanisé au cours du 19^{ème} et 20^{ème} siècle, les éléments de paysage sont composés principalement d'alignements d'arbres qui soulignent et accompagnent les axes principaux. Les voies secondaires quant à elles restent minérales. Au bout de certaines grandes avenues, les massifs calcaires dessinent la toile de fond (Figure 40). Le quartier du Camas est constitué d'un tissu urbain de centre fait d'immeubles de rapport, de collectifs continus, de faubourgs et lotissements anciens. Les îlots sont fermés d'immeubles de composition régulière et végétalisés au centre. Une nature privatisée, encore une fois accessible visuellement mais pas physiquement pour une part importante de citadins (Figure 37).

Dans ce périmètre d'un kilomètre de diamètre, un seul parc permet un accès à la nature. Si quelques squares ponctuent ce secteur de Marseille, la nature y est peu présente (Figure 36). Ainsi pouvant se rapprocher du bio-îlot de P. Madec, la constitution de la ville centre permet d'accéder à une part importante des services et équipements nécessaires à la vie quotidienne (commerces, équipements scolaires ou sportifs, emplois, ...) Toutefois, en termes d'accès à la nature, ce quartier ne dispose que d'un seul grand parc, le parc Longchamp avec ses 8 hectares, mais les parcs de 1 ha ou les jardins accessibles en 3 min à pied sont absents. Du point de vue d'une analyse basée sur les continuités écologiques, le constat est similaire, si les massifs représentent les réservoirs primaires de biodiversité, les ruisseaux et alignements d'arbres, les corridors souvent discontinus, les parcs urbains, les réservoirs secondaires, les patches de nature compris comme des réservoirs en pas japonais sont peu présents. Les cœurs d'îlots privés jouent un rôle important dans le maintien de la biodiversité, bien que généraliste, et les continuités écologiques (CLERGEAU & BLANC, 2013). L'analyse de la répartition des espaces verts à Marseille dans de nombreuses études a mis en exergue « la prépondérance de la propriété privée au sein d'un tissu urbain faiblement doté en parcs et jardins publics » (Collectif, 2017, p. 67). Comme le souligne le travail de l'AGAM, seul 1/3 de la nature en ville est publique. Les parcs urbains sont donc relativement isolés entre eux et vis-à-vis des massifs.

Malgré une apparente homogénéité, ce tissu urbain contient ponctuellement des ruptures, qui laissent apparaître la végétation des cœurs d'îlot. Ces irrégularités permettent une relative porosité entre nature privée et espace public. Ponctuellement, un arbre ou un arbuste déborde d'un jardin sur la rue offrant un peu de nature et d'imprévu dans la trame bâtie régulière. (Figure 38 à Figure 43)

Ainsi, à Marseille, la relation à la nature oscille entre proche et lointain. La présence des grands éléments de nature sont visibles dans de nombreuses perspectives, et la nature domestique dépasse des cadres qui lui sont donnés pour ponctuer un paysage « très urbain ». Toutefois cette nature visible n'est pas praticable ou accessible à l'ensemble des citadins.

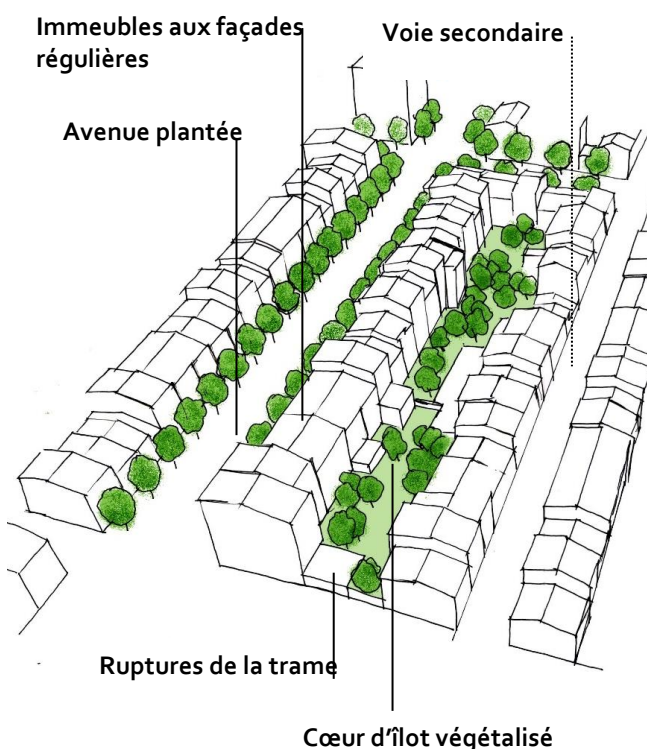


Figure 37 : Schéma de composition des îlots du Camas



Figure 39 : Végétation privée dépassant les limites, C. Meurou 2021

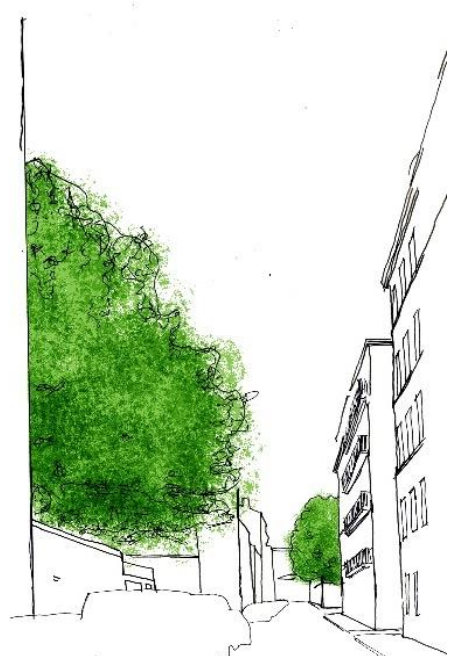


Figure 38 : Arbres lointains, C. Meurou 2021



Figure 43: Balcons végétalisés, C. Meurou 2021



Figure 42 : Cœur d'îlot planté



Figure 41 : Arbres d'alignements du boulevard Longchamp



Figure 40 : Perspective lointaine sur les massifs

2.2 Des Pocket Parks qui s'ignorent

Alors qu'en 2019, la ville de Marseille ne disposait d'aucun état des lieux cartographique ou répertoire de ses parcs et jardins¹¹, l'AGAM a entrepris un travail de relevé afin de dresser un tableau de la nature en ville et de l'état des ECN. Ce travail, en lien avec l'AUPA (Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix) a permis de mettre en lumière qu'une part importante des espaces verts publics « est constituée de petits espaces (57 % font moins de 2 000 m²) : squares, bouledromes aménagés ou voies douces, voués à une fonction de proximité et dont la petite taille permet aisément une insertion dans les contextes urbains denses » (AGAM, 2020). Face à ce constat, il semble probable qu'un certain nombre de jardins ou squares correspond à la définition des Pocket Parks issue de l'étude des exemples précédents et que ce modèle d'espace à caractère naturel trouve un terrain favorable dans le tissu urbain de Marseille.

Il s'est avéré que plusieurs squares et jardins marseillais s'apparentent à cette forme d'espaces verts soit par leur forme, leur implantation ou leur statut. Afin de confirmer cette hypothèse, il est proposé d'analyser ces lieux grâce à la même grille d'analyse et méthodologie.

Cinq jardins ou espaces publics ont préalablement été identifiés, il s'agit du square de la Joliette (1) au pied des Docks dans le 2^{ème} arrondissement, du jardin du Panier (2) situé en continuité de la Place du Refuge dans le 2^{ème}, des parcelles libérées par les effondrements du 5 novembre rue d'Aubagne (3), du jardin Michel Levy (4) et du Clos Fleuri (5) dans le 5^{ème} arrondissement (Figure 44). Sur ces 5 lieux identifiés trois seront analysés de manière détaillée (Joliette, Refuge et Clos Fleuri).

La même méthodologie d'analyses documentaires, de plans et de dessins que celle précédemment décrite a été utilisée. Celle-ci a été complétée de visites de terrain et de reportage photo permettant de saisir le contexte de chaque terrain et mieux analyser les usages. De plus, des entretiens ont été réalisés avec différents acteurs qu'ils soient institutionnels, professionnels ou simples usagers.

Tableau 2 : Acteurs et usagers interrogés

| Terrain | Acteur institutionnel | Usagers |
|-----------------------|---|---|
| Square de la Joliette | Artiste plasticien Bernard Boyer Membre de l'équipe de MOE ayant conçu le square | Occupants du site Le jardin est aujourd'hui délaissé et occupé par des SDF y ayant trouvé un lieu de refuge. |
| | Jardin du Clos Fleuri | Architecte / Aménageur Luc Guiramand - Triumvirat Architecte de l'opération |
| Jardin du Panier | Paysagiste concepteur Jérôme Mazas, des premiers échanges par mail ont été réalisés une visite sur le terrain est prévu le 4 octobre | Bénévole « D » membre de l'association les jardins du panier |

¹¹ Entretien informel avec un employé de l'AGAM



Figure 44: Plan de localisation de jardins

LE SQUARE DE LA JOLIETTE | Marseille 2^{ème}



Figure 45 : Vue axonométrique du square de la Joliette

Entretien avec Bernard Boyer, artiste plasticien membre du groupement ayant conçu le lieu et les occupants du site.

| | Historique | Acteur |
|--|--|--|
| | Créé en 2003 dans le cadre de la rénovation urbaine du secteur | Propriétaire du terrain : Ville de Marseille, Porteur du projet EPA Euroméditerranée MOE d'espace public |
| Situation géographique : | Environnement urbain | Caractéristiques |
| Place de la Joliette 13002 1 km au Nord du Vieux Port | Quartier dense, entre une trame haussmannienne et un quartier rénové Secteur comprenant une mixité fonctionnelle et proche des aménités urbaines. | 720 m ² (28*25 environ) 450 000€ Square public Le long d'une grande place |

Dans les années 2000, l'ancien secteur industriel de la Joliette connaît une profonde mutation urbaine pour devenir un quartier résidentiel et d'affaires. Ce nouveau quartier, construit sur l'ancienne gare des docks, est bâti sur les remblais du tracé haussmannien de la rue de la République ayant permis de gagner du terrain sur la mer. Le nouveau tracé d'Euromed reprend la trame Mirès et entraîne la création de la rue des Docks dans l'axe de la rue Mazenod. L'établissement public d'aménagement Euroméditerranée confie en 2002 la conception du square sur une parcelle non construite à une équipe pluridisciplinaire menée par Éric Dussol, accompagné de C. Chiche, R. Duthoit et B. Boyer (DUROUSSEAU, 2014).

Le square prend place sur une dent creuse, au pied de la tour France Télécom haute de 10 étages au nord de la place de la Joliette. Ce square de plus de 700m², est niché dans un « *creux plus bas que la place* » (B. Boyer) entre de hauts immeubles et l'arrière du bâtiment des Docks. Délimité par leurs façades, la parcelle inoccupée s'ouvre sur la rue des Docks et la place de la Joliette au Sud. Cette dernière est un espace public central, à l'articulation entre les îlots haussmanniens et le nouveau quartier. Le square quant à lui est le seul espace vert public du secteur Joliette.

L'équipe de concepteurs souhaite créer un écrin de verdure en lien avec la place sans toutefois être totalement ouvert. La ville obligeant la mise en place d'une délimitation autour du square, le parti pris est de reconstruire au moyen de cette grille l'angle de la rue (B. Boyer). Celle-ci est faite de tubes carrés verticaux laissant la végétation passer entre les lames et dont les couleurs permettent avec la perspective de se fondre avec la façade. Si l'angle de la rue des Docks est fermé, deux grandes portes coulissantes permettent d'accéder au square. Un cheminement piéton permettait de rejoindre la station de tram entre les deux immeubles. Le square s'organise autour d'un platane préexistant au pied duquel s'ouvre un espace où les lames de calcaire blanc rappelant la roche présente en sous-sol rencontre la « *luxuriance du végétal* » (R Duthoit B. Boyer). Défini par les auteurs comme « *un lieu libre dans un espace contraint* », le square de la Joliette reprend les codes esthétiques de l'écologie urbaine avec le choix d'une végétation style champêtre. (ROUADJIA, 2017) (SAMSON, 2005). Le choix de végétaux méditerranéens a été un sujet primordial pour les concepteurs. Toutefois, celui-ci a entraîné une incompréhension des jardiniers de la ville peu habitués à ces pratiques. Dès son ouverture, pour la ville ce « *n'est pas un parc c'est un OVNI* », qui ne correspond pas à l'imaginaire projeté par les services de la ville, pour reprendre les mots de Bernard Boyer lors d'un entretien téléphonique.

Dès l'ouverture en 2004, l'endroit est apprécié par « Les salariés profitant de cet espace accueillant et agréable pour s'y détendre durant leur pause déjeuner » (le moniteur). Ces usagers de la première heure « venant déjeuner assiettes sur les genoux » ont aujourd'hui déserté ce lieu laissé à lui-même (DUROUSSEAU, 2014). 18 mois après l'ouverture, les concepteurs découvrent « *un jardin dévasté* ». L'ensemble des végétaux aurait été arraché par les services de la ville argumentant des difficultés d'entretien. Dans les faits, un courriel interne explique qu'« *il est fait état de la volonté du maire de Marseille de remplacer le jardin trop « champêtre » par un jardin « classique », « dans la mesure où le visiteur a la fâcheuse impression d'un espace non entretenu* » (SAMSON, 2005). Aujourd'hui le jardin ne fait l'objet d'aucun entretien régulier et la strate arbustive dépasse la grille empêchant toute visibilité sur l'intérieur du jardin. Le square de la Joliette est devenu un lieu de vie pour un groupe d'hommes sans abris qui eux-mêmes déplorent le manque d'entretien et de mise en valeur de cet endroit.

Si en 2005, Samson a critiqué l'insertion du square dans ce milieu contraint et dont le « *statut semble difficilement compatible avec l'idée d'un jardin public indépendant* », selon les critères d'analyse d'un Pocket Park ce n'est pas cela qui pose le plus de contradictions. En analysant ce jardin sous l'angle des Pocket Parks, les problématiques semblent plutôt venir de la proximité directe avec un espace public comme la place de la Joliette, le manque d'entretien du lieu et le manque de visibilité de l'intérieur du jardin depuis la rue, ne permettant pas un sentiment de sécurité.



Figure 46: Vues sur le square depuis la place



Figure 47: Entrée du Square



Figure 48: Vue depuis l'intérieur du Square



Figure 49 : Photo du square au moment de sa livraison R. Duthoit



Figure 50 : Vue axonométrique sur le jardin Clos Fleuri, C. Meurou 2021

Entretien avec Luc Guiramand, architecte de l’opération, et M, mère de deux enfants habitant la résidence et utilisatrice du jardin.

| | Historique | Acteur |
|--|---|---|
| | Créer en 2017 en parallèle de l’opération immobilière Clos Fleuri | Propriétaire du terrain ville de Marseille entretien et gestion partagé entre la ville et le clos de boule. |
| Situation géographique : | Environnement urbain | Caractéristiques |
| 145 boulevard Baille 13005 1 km du parc du 26ème Centenaire et de la Plaine | Quartier dense de centre-ville. A proximité de grands équipements de santé et le long d’un boulevard structurant de la ville. | 1 370 m ² (33*42m) Aire de jeux et terrain de pétanque |

Le jardin du Clos fleuri a été inauguré en même temps que l'opération immobilière comprenant 250 nouveaux logements. En 2005, le groupe Amétis rachète le terrain appartenant à une congrégation. La parcelle contient un bâtiment accueillant des jeunes en difficulté et un jardin richement arboré classé EBC (L. Guiramand). Le groupe demandera le déclassement du jardin pour concevoir l'opération, au budget global de 30 millions d'euros mettant plus de 10 ans à voir le jour. (La Provence CPALMI, 2017). Lors de la conception de l'opération, la collectivité demandera à l'opérateur d'inclure dans le projet la conception et la réalisation d'un espace public comprenant un terrain de boule et une aire de jeux. Pour M, habitant les immeubles Clos Fleuri, la création de cette aire de jeux est une aubaine. En effet très peu d'espaces publics et de lieux pour les enfants existent dans le secteur donc pour cette mère célibataire de deux enfants c'est un soulagement. L'opération immobilière a été découpée en trois lots, le lot A géré par Amétis, le lot B revendu à Bouygues et le lot C correspondant au jardin. Le permis de construire a été déposé sur l'ensemble du plan masse, la part des surfaces non construites comprend donc le jardin qui a par la suite été rétrocédé à la Ville.

Le jardin d'une surface totale de 1370 m² se décompose en deux parties, 430 m² sont dédiés à un terrain de pétanque dont la gestion a été laissée dès 2017 à l'association "la boule de Baille" et 260 m² ont été aménagés en aire de jeux, la gestion et l'entretien de l'aire de jeux étant assurés par les services de la ville. Cet espace public reste cependant confidentiel ; en effet il est très peu visible depuis la rue. Initialement, le projet prévoyait le décaissement de la butte pour ramener le jardin au niveau du boulevard Baille. Cependant, en l'absence d'accord avec l'AP-HM (Assistance Publique Hôpitaux de Marseille) sur la reprise du mur mitoyen, il a été fait le choix d'aménager le jardin à partir du point haut, à l'arrière du jardin (L. Guiramand). Ainsi l'avant du jardin donnant sur la rue est occupé par un jeu de rampes de murs de soutènement et de grilles n'invitant pas le passant à entrer.

Malgré le respect de la topographie initiale, il ne reste que peu de chose du jardin préexistant, et seuls deux grands arbres ont été maintenus. La végétation est sommaire et repoussée sur les limites du jardin presque entièrement minéral en dehors du clos de boule en stabilisé. M déplore le manque de verdure dans ce jardin « qui porte mal son nom » et jugé « trop aseptisé ». L'aménagement du jardin et la multiplication des cheminements et portails limitent la place de la nature.

À la vue de la photo aérienne, nous pouvons imaginer que la construction immobilière, comprenant une part de stationnement en sous-sol occupe 100% de la parcelle et que peu d'espace en pleine terre subsiste en dehors de la toiture végétalisée des parkings en cœur d'îlot. Nous pouvons donc imaginer que la demande de création d'un espace public dans le cadre de l'opération immobilière a permis une négociation sur les m² à bâtir. De ce fait bien que l'opération d'aménagement ait dégradé la situation en termes de présence de nature en ville et que le peu d'espace public créé ne laisse que peu de place à la nature, il est intéressant de voir qu'une négociation a été engagée entre collectivité et aménagement. Un fonctionnement sur le modèle anglo-saxon, d'un urbanisme négocié peut donc également être envisagé à Marseille.



Figure 51 : Photo aérienne de la parcelle en 2003, Remonter le temps

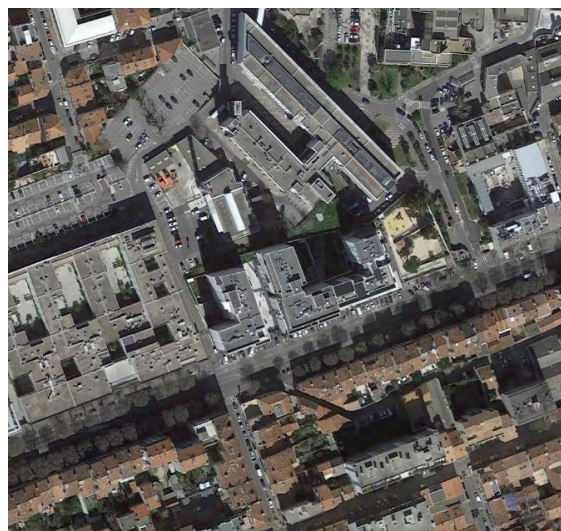


Figure 52 Photo aérienne de la parcelle en 2021, Google earth



Figure 53 : Photo du Jardin d'enfants, 2021



Figure 54 : Vue depuis le boulevard Baille



Figure 55 : Photo du terrain de boules

JARDIN DU PANIER | Marseille 2^{ème}



Figure 56 : Vue axonométrique de la Place du Refuge

| | Historique | Acteur |
|--|--|---|
| | Suite à la démolition d'un immeuble, la parcelle reste longtemps en friche, jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé entre la Ville et les habitants pour créer un jardin collectif qui ouvre en 2020 | La ville de Marseille est propriétaire du terrain et a mandaté le paysagiste. La gestion du lieu est déléguée à une association |
| Situation géographique : | Environnement urbain | Caractéristiques |
| Place du refuge, au centre du quartier historique de Marseille, Le Panier, | Centre ancien et historique, à la fois résidentiel et très touristique, les rez-de-chaussée accueillent régulièrement commerces et cafés. Les rues de ces quartiers sont étroites et sinueuses. | 800 m ² (29*28m) Jardin collectif en restanques |

Suite à l'effondrement d'un immeuble en 2006, un terrain de près de 800m² est resté à l'état de friche au cœur du quartier historique du Panier. Compris dans une zone de protection du patrimoine urbain et paysager, l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) oblige la reconstruction d'un immeuble pour respecter l'alignement historique du quartier. Trois permis de construire ont été déposés et tous ont déclenché des recours du voisinage. Suite à ces recours, et face à la demande récurrente des habitants pour la création d'un jardin public, la construction d'un immeuble est finalement écartée au profit d'un jardin en 2016 (MARTIN, 2017). Lors des ateliers de concertation menés avec les habitants dans le cadre de la rénovation de la Place du Refuge "La problématique des espaces verts était essentielle pour les habitants ainsi que l'accès à cet espace", explique Marta Stalla, architecte médiatrice pour la Compagnie des rêves urbains (VAYSSE, 2016).

Avec un budget de 390 000€, ce terrain vague a été transformé en un jardin public pour le quartier et un potager partagé de 600m², tout en respectant les vestiges archéologiques. Cette espace offre une véritable respiration. Le jardin a été aménagé en plusieurs niveaux grâce à un jeu de restanques. Sur la partie basse, un jardin potager collectif a été aménagé et la partie longeant « la place du Refuge, sera un parc avec des bancs. » Jérôme Mazas. Toutefois cette partie de jardin public semble aujourd'hui se limiter à une bande plantée de 4 arbres de hautes tiges. Selon des échanges avec les usagers sur place, cette bande végétale s'est rapidement transformée en espace pour les chiens et peu de végétation subsistent aujourd'hui dans cette bande prolongeant la place. Dans le jardin collectif, situé en contrebas de la place et délimité par une barrière, ont été aménagés des points d'eau, un local à outil et de nombreux arbres fruitiers ou d'ornement.

Le terrain appartient toujours à la mairie et la gestion du potager a été confiée au collectif "les jardins du panier". Celui-ci a une obligation d'ouverture au public trois demi-journées par semaine. A l'intérieur, le jeu de restanques permet de définir différents espaces. Une association accompagne le collectif pour la plantation et la gestion du jardin. Ici, pas de parcelles individuelles mais un jardin commun où les récoltes sont partagées entre ceux qui ont participé et les habitants du quartier. Ouvert en 2020, c'est aussi un support d'activité pédagogique avec l'école.

Le transfert de cet espace vert à une association révèle les problématiques que peut rencontrer la ville dans la gestion de cet espace vert. En effet, ce n'est pas la première fois que ce modèle est utilisé. En 2010 le square de la Halles Kléber est longtemps resté fermé à cause d'un problème de gestion. La ville souhaitant déléguer l'entretien du parc à une association de quartier. Au Panier, de nombreuses revendications existent encore de la part d'habitants qui auraient souhaité un véritable jardin public ouvert à tous toute la semaine.

Toutefois, malgré des horaires d'ouverture restreints et une gestion difficile pour l'association ayant pris en charge le jardin au début de la crise du COVID, ce nouveau jardin offre un espace de verdure au cœur du quartier historique de Marseille.



Figure 57 : Photo de la parcelle en friche, Marsactu, 2017



Figure 58 : Vue axonométrique du projet, Jérôme Mazas



Figure 59 : Espace végétalisé au pied de la Place du refuge



Figure 60 : Jardin partagé

Tableau 3 : Grille d'analyse des Pocket parks appliquée aux jardin Marseillais

| Arrondissement Nom du parc | | 2ème Square de la Joliette | 5ème Clos Fleuri | 2ème Place du Refuge | |
|-------------------------------|------------------------------------|--|---|----------------------------|--------------|
| Année création | | 2013 | 2017 | 2020 | |
| Localisation et dimension | Surface (m²) | 720 | 1370 | 800 | |
| | Typologie du site | Angle de rue | X | | |
| | | Au milieu d'un îlot | X | X | X |
| | | Le long d'une rue principale ou secondaire | X | X | X |
| | Contexte urbain | Affaires | X | | |
| | | Multifonctionnel | | X | |
| Résidentiel | | | | X | |
| Aménagement | Revêtement dominant | Minéral | | X | |
| | | Pleine terre | X | | X |
| | Equipement | Mobilier | Pas de mobilier | Fixe | Fixe |
| | | Jeux d'enfant | | X | |
| | Accès | Clôture et porte | X | X | X |
| | | Horaires | Défini | Défini | Accès limité |
| Éléments de nature | Biodiversité favorisée | X | | X | |
| | Type de végétalisation | Gestion différenciée | | Ornementale | Cultivée |
| | | Arbres | X | X | XX |
| | | Strate basse | XX | X | XX |
| Activités | Eau | | | | |
| | Usages | S'asseoir Manger socialiser | Terrain de pétanque et jeux d'enfants | Cultiver, Se rencontrer | |
| | Usagers | SDF | Parents riverains et boulistes | Voisins Écoles | |
| Statut | Propriétaire | Privé | | | |
| | | Public | X | X | X |
| | Initiateur | Ville | | | Habitants |
| | | Privé | X | | |
| | Gestion | Municipalité | X | X | |
| | | Communauté locale / association | | X | X |
| | Engagement communauté locale | Limité | Partagé | Importante | |

Un modèle d'espaces verts déjà présents à Marseille

L'analyse des caractéristiques de ces différents jardins marseillais montre qu'ils peuvent entrer dans les catégories des Pocket Parks définies précédemment. En effet ces trois exemples s'inscrivent dans la trame bâtie de la ville, sont de petite taille et rayonnent à l'échelle du voisinage permettant d'offrir aux riverains des espaces de repos et de respiration. A l'exception du jardin Clos Fleuri, la nature est présente de manière plus systématique dans les Pocket Parks marseillais et recouvre la majorité de la surface des jardins. Elle est à chaque fois un élément prépondérant de la conception de ces espaces renforçant le postulat selon lequel les Pocket Parks sont un modèle d'ECN permettant une reconquête des villes en faveur de la nature. Chacun de ces exemples reprend les différents modes de gestion identifiés dans la première partie. Le square de la Joliette relève entièrement de la collectivité (propriété foncière, conception et gestion), le jardin du Clos fleuri a pu voir le jour grâce à une négociation avec le promoteur dans le cadre d'une opération immobilière plus importante et enfin le jardin du Panier, a vu le jour sur une parcelle constructible grâce à des revendications citoyennes et a intégré les riverains dans sa conception et sa gestion a été déléguée à une association par convention. Ainsi bien que le concept ne soit pas verbalisé, des Pocket Parks existent d'ores et déjà à Marseille.

Ainsi, l'intégration par les politiques publiques en matière de renouvellement urbain, des Pocket Parks pourraient permettre de répondre à ce besoin d'espaces verts de proximité. Toutefois, la mise en œuvre d'espaces verts nécessite une volonté et un engagement politique fort. A Marseille, les négociations sur le foncier se sont souvent faites au détriment des espaces verts comme le montre la transformation du jardin Michel Levy (6ème arrondissement). Ancien jardin mêlant aire de jeux et parc urbain, celui-ci a été remanié par l'opération immobilière adjacente. De nombreux arbres ont été abattus et le jardin est devenu un square de beaucoup plus petite taille sur la dalle du parking. Même le parc Longchamp n'est pas épargné. Alors qu'il est classé protégé au Titre des Monuments historiques et obtient en 2005 le label jardin remarquable,¹² il se trouve menacé par un projet de parking.



Figure 61 : Jardin Michel Levy avant (source groupe Facebook sauvons le square Michel Levy) et après les travaux en 2021

¹² <https://www.marseille.fr/environnement/parcs-et-jardins/parc-longchamp>

2.3 Freins et opportunités pour plus de nature en ville

L'ensemble des acteurs de la ville s'accordent sur la nécessité d'espaces verts de proximité pour répondre « *aux attentes contemporaines de la population (îlots de verdure et de fraîcheur, squares de proximité)* » (AGAM, 2020). Toutefois, la concrétisation de cet objectif est complexe et la végétalisation des espaces publics ne peut y répondre seule. Si la nature périurbaine est un atout, les usages sociaux des massifs ne participent pas de la même symbolique que les espaces urbains qui participent de la quotidienneté (CLAEYS, CONSALES, & BARTHELEMY, 2012). De plus, face à la pression des usages qui s'exercent et se superposent sur l'espace public leur végétalisation est souvent réduite aux pieds d'arbres ou de façades.

Cependant, à l'échelle du territoire, les politiques urbaines restent axées sur le potentiel que représentent les massifs et la mer. La présence de ces deux éléments est « *mobilisée par les élus pour justifier que la création de parcs ou jardins intra-urbains n'est pas une nécessité* » (ROUADJIA, 2017). Ce patrimoine naturel limite les actions en ville et « *les efforts semblent porter aujourd'hui sur la nature qui entoure la ville et non celle présente dans le tissu urbain.* » (CONSALES, GOIFFON, & Barthélémy, 2012). Depuis 2016, en dehors du projet de TVB (trame verte et bleue) du parc des Aygaldes, peu d'efforts ont été mis en œuvre pour favoriser la présence de la nature dans le tissu urbain (ROUADJIA, 2017) et plusieurs espaces verts centraux ont disparu au profit d'opérations immobilières ou sont menacés par des infrastructures.

Face au tissu dense de l'hypercentre, la municipalité se heurte à la difficulté d'accéder au foncier. Les terrains non construits sont rares et il est « *difficilement envisageable de combler ce déficit étant donné la densité du bâti et le coût que représenterait l'achat par les pouvoirs publics de terrains en zone constructible* » (ROUADJIA, 2017). Depuis les années 2000 le prix du foncier a augmenté avec la spéculation immobilière, l'arrivée du TGV et le projet Euromed. (ROUADJIA, 2017). Si le changement de municipalité en 2020 laisse espérer une nouvelle dynamique, les moyens financiers et humains de Marseille ne suffisent pas à entretenir et gérer les parcs et jardins existants¹³. La municipalité délègue régulièrement la gestion à des associations de quartier et les retards en matière d'urbanisation et d'équipements font passer les espaces verts au second plan. Depuis 2019 l'AGAM accompagne les acteurs du territoire pour une politique vertueuse en matière de nature en ville. Les premières actions portent sur la mise à niveau de chacun et sur la revalorisation du patrimoine existant.

En parallèle, dans son répertoire des formes urbaines, l'AGAM a imaginé les évolutions possibles des îlots des quartiers centraux : exercice théorique visant « l'îlot idéal », pour répondre au besoin d'ouverture et de dé-densification et imaginer de nouveaux espaces verts. Sur la base des enjeux des îlots centraux, il comprend la création de fronts bâtis au Nord-Ouest protégeant des vents dominants, l'ouverture des façades sud et est pour la circulation de l'air, la variation des hauteurs pour optimiser l'ensoleillement et la libéralisation de l'espace au sol. Cet îlot idéal laisse entrevoir une perméabilité de la trame bâtie et la possibilité d'intégrer des espaces verts publics dans le tissu urbain et donc de potentiel Pocket Parks.

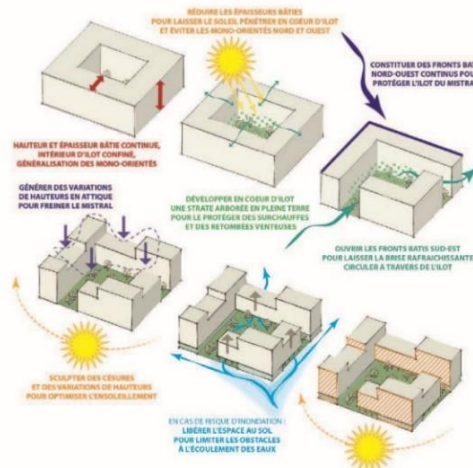


Figure 62 : Mutation de l'îlot idéal, AGAM 2021

Dès lors, comment articuler les politiques territoriales, et les difficultés locales d'accès au foncier et de moyens financiers et humains ?

¹³ Entretien informel avec un employé de l'AGAM

2.4 Quartiers libres et ses Pocket Places

Dès 2014, sous l'impulsion du projet de la gare TGV et l'ouverture de la Caserne Saint Charles, la ville de Marseille s'interroge sur la recomposition urbaine du quartier autour de deux grands pôles, que sont les anciennes casernes et les abords de la gare saint Charles. Lancée en 2016, le projet urbain "Quartiers Libres" sera transféré à la Métropole en 2018 (LEENHARDT, 2021). Si la gare est au cœur de la ville, les quartiers qui la bordent et notamment "la Belle de Mai" restent « à la marge du cœur de Marseille » à la fois sur le plan urbain et sociologique (Güller Güller & TVK, 2016, p.7). Ce quartier est caractérisé par une accessibilité problématique, des équipements et des espaces publics déficients en qualité et en nombre, et par les infrastructures routières et ferroviaires omniprésentes (BERTOBCELLO & HAGEL, 2019). De son côté, l'équipe mandataire portée par Güller et Güller souligne « une vitalité unique pour Marseille. Elle se manifeste entre autres par les nombreuses mini-places très sollicitées par les habitants. ». Ce quartier en pleine mutation, compte de nombreux équipements mais d'envergure métropolitaine qui ne rencontrent pas leur public dans le quartier même. En ce sens, le plan guide se veut moteur de la "rencontre entre le local et le métropolitain" par la recomposition des espaces publics de la « butte métropolitaine ». (Güller Güller & TVK, 2016). Si le plan guide est principalement tourné sur le grand équipement et les liaisons piétonnes qui les traversent, l'intervention au sein du quartier de la Belle de Mai se traduit par la mention de quelques Pocket Places, espaces publics à réinvestir pour redonner plus de place à la vie locale. Le groupement propose de mailler le territoire par la requalification de petits espaces publics identifiés durant la phase diagnostic. « Ainsi, à l'occasion d'un « atelier de travail sur l'espace public et les "places de poche" » (29/04/2019), le groupement demande aux participants de sélectionner sur un panel d'une dizaine de sites à l'étude, cinq espaces publics prioritaires qui feront l'objet des premiers aménagements. » (BERTOBCELLO & HAGEL, 2019)

L'intégration de ces micro-espaces publics dans le plan guide est double. Tout d'abord, requalifier les nombreux petits espaces pouvant devenir des lieux de convivialité, et de « *casser le temps long du projet*, » (BERTOBCELLO & HAGEL, 2019). Le projet urbain doit s'entendre sur plus de 20 ans avant que les équipements ne voient le jour. A travers ces micro-interventions, l'objectif est de rendre visible la rénovation du quartier. « *L'attention portée sur les Pocket Places est ainsi envisagée comme une possibilité de gérer l'essoufflement des populations et de répondre dans le même temps à l'injonction politique de « faire opérationnel en 2019 »* (BERTOBCELLO & HAGEL, 2019, p.20). D'autre part, la volonté d'intégrer l'échelle micro à un projet urbain métropolitain renvoie à une volonté de faire avec le terrain et en fonction des opportunités que l'on retrouve dans les démarches des Pocket Parks. *Un « opportuniste tactique »* (BERTOBCELLO & HAGEL, 2019) qui émane du territoire et des projets qui y voient le jour.

Si cette méthodologie et cette proposition séduit alors autant les acteurs politiques que les riverains et associations, la "place de poche" comme outil de préfiguration du projet de renouvellement urbain peut rendre concret les aménagements prévus à long terme ; 5 ans plus tard peu de retombées concrètes sont visibles. Si les parcs de poche devaient être mis en œuvre dès 2017, aucune intervention n'a vu le jour. « *En 2019, cinq des projets de Quartiers Libres ont été classés comme "démarches prioritaires". Parmi eux, le carrefour Schiaffini, la rue Levat, les tunnels Bénédict et National et le parvis des écoles National et Pommier.* » (LEENHARDT, 2021). Malgré cela, toujours aucun projet n'a été réalisé.

Autre point de conflit lié au projet urbain Quartiers Libres, le devenir du Jardin Levat. En 2016, les religieuses quittent le couvent et la ville se porte acquéreuse du bâtiment et du jardin de près de 1.7 ha « sans projet précis », en 2017, soit quelques années après le lancement du projet urbain Quartiers Libres. (Collectif ETC, 2019). Suite à appel à manifestation d'intérêt, Juxtapo'z obtient une convention d'occupation pour 3 ans, le temps de laisser évoluer le projet de la ville. « *Dans un quartier carencé en espaces verts, marqué par un habitat dégradé et un déficit de locaux associatifs, la décision est mal acceptée par les populations, collectifs et associations rencontrées,*

2.5 La possibilité d'un maillage vert du Camas ?

Comme nous l'avons vu, la création d'espaces verts dans les interstices de la ville présente un grand potentiel de renaturation des villes. De plus, la multiplication de petits espaces à caractère naturel présente autant, voire plus de bénéfices pour les villes, sur les plans urbains, sociaux et environnementaux. Enfin, les quelques exemples marseillais identifiés prouvent la faisabilité de la mise en œuvre de tels espaces verts soit par la négociation avec des investisseurs, soit par l'achat de terrains constructibles. Ainsi, comment un tel réseau de « points verts » pour reprendre l'expression de G. Defferre en 1970 pourrait être imaginé dans la ville constituée et quelle serait la trame qui pourrait être créée ? Quels potentiels et quelles possibilités pour la ville de Marseille et ses quartiers d'hypercentre pour retrouver des espaces de nature ?

Face au consensus de la nécessité de plus d'espaces verts publics en ville pour améliorer le cadre de vie des urbains et placer la nature dans leur quotidien, et partant des propositions de l'AGAM pour la mutation des îlots idéals dans les centres tels qu'exposés précédemment, nous avons imaginé que la part d'espaces libres pourrait prendre le dessus sur les contraintes économiques et logiques de spéculation foncière. Pour répondre à ces questions, un exercice de « retro-prospectives » a été réalisé. Partant du constat que de telles implantations se créent à l'opportunité et fur et à mesure des mutations urbaines, il est proposé une méthodologie basée sur l'analyse de ces mutations ponctuelles des tissus centraux.

Pour évaluer les potentiels de créer un réseau de Pocket Parks dans Marseille et sans moyen de savoir les parcelles ou îlots voués à se libérer dans les années à venir, cet exercice de prospective s'est basé sur les mutations et évolutions qui ont eu lieu dans le secteur précédemment décrit depuis 2015, basé sur l'analyse de permis de construire, témoins des évolutions et mutations foncières de la ville, dans les secteurs où les requalifications se font à l'opportunité plus que dans un schéma d'ensemble.

Pour cela, les données publiquement disponibles relatives aux permis de construire ont été téléchargées via le site Développement durable du gouvernement¹⁴ pour les permis de construire, locaux et logements ainsi que les permis de démolir. Dans l'ensemble des données disponibles les autorisations relevant des 1^{er}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements ont été sélectionnées. Parmi ces demandes d'autorisation ont ensuite été retenus uniquement les permis concernant des constructions neuves, sous-entendant la localisation sur une parcelle préalablement libérée d'emprise construite ou entraînant démolition. Enfin, toutes les autorisations ayant été annulées ou refusées ont été retirées de la liste. Cette première sélection a permis d'isoler 21 autorisations pour la création de locaux, 40 pour des immeubles de logements et 38 demandes d'autorisation de démolir.

Le logiciel Qgis ainsi qu'une vérification Google Maps de certaines adresses ont permis d'isoler les demandes de permis de construire dans le secteur d'étude. Cela représente 27 demandes d'autorisation sur 22 terrains

- 6 permis de démolir
- 14 permis de construire pour des immeubles de logements
- 7 pour locaux dont seulement 2 concernent une opération à part entière

Cette liste est détaillée dans le tableau suivant et localisée sur la carte suivante.

¹⁴ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/liste-des-permis-de-construire-et-autres-autorisations-durbanisme>



Figure 65 : Plan de localisation des permis déposés depuis 2015 (R : démolition, J : PC local, O : PC logement)

Tableau 4 : Liste des permis de démolir

| N° | adresse | Type d'autorisation | Date d'obtention | Superficie (m ²) |
|----|---------------------------------|---------------------|------------------|------------------------------|
| 1 | 23, rue senac 13001 | Démolition | 21/08/2014 | 245 |
| 2 | 52, bd. Longchamp, 13001 | Démolition | 30/05/2016 | 240 |
| 3 | 133, bd.de la libération, 13001 | Démolition | 17/03/2021 | 112 |
| 4 | 55, bd.Françoise Duparc, 13004 | Démolition | 03/07/2014 | - |
| 5 | 44 bd. Jardin zoologique, 13004 | Démolition | 08/05/2019 | 460 |
| 6 | 10 rue des bons enfants, 13006 | Démolition | 24/01/2020 | 34 |

Tableau 5 : Liste des permis de construire

| N° | Adresse | Type d'aut. | Date d'obt. | Surf. (m ²) | Projet projeté |
|----|------------------------------------|-------------|-------------|-------------------------|----------------------|
| 1 | 32 bis, rue Marx Dormoy, 4ème | PC | 28/04/2015 | 371 | Log. + Local – vente |
| 2 | 145, bd. Boisson – Av. Foch, 4ème | PC | 19/02/2019 | 428 | Logement - vente |
| 3 | 87, bd. Jeanne d'Arc, 5ème | PC | 26/01/2021 | 1372 | Log. + Local - vente |
| 4 | 86, che. de St Jean du Désert 5ème | PC | 05/12/2017 | 522 | Logement - vente |
| 5 | 311 r. St-pierre, 5ème | PC | 24/01/2020 | 1670 | Log. + Local - vente |
| 6 | 99, rue Benoit Malon | PC | 13/11/2015 | 220 | Log. – occ. Perso. |
| 7 | 46-38 rue Chape, 4ème | PC | 28/01/2016 | 570 | Log. + Local - vente |
| 8 | 50, rue de Locarno, 5ème | PC | 02/07/2019 | 1196 | Logement - vente |
| 9 | 89-95, rue de Lodi, 6ème | PC | 30/01/2017 | 776 | Log. + Local - vente |
| 10 | 11 rue de thiepval, 5ème | PC | 18/07/2019 | 294 | Log. – occ. Perso. |
| 11 | 5, rue du Portail, 5ème | PC | 16/07/2019 | 846 | Résidence étudiante |
| 12 | 180 rue Horace Bertin, 5ème | PC | 24/05/2016 | 382 | Logement - location |
| 13 | 169, rue Saint Pierre, 5ème | PC | 24/03/2016 | 12025 | Logement - location |
| 14 | 321, rue Saint Pierre, 5ème | PC | 16/01/2020 | 674 | Logement - location |
| 14 | 334, bd Chave, 5ème | PC | 08/07/2015 | 884 | Ouvrage spécial |
| 16 | Place Jean Jaurès, 5ème | PC | 04/02/2019 | 24250 | Local |
| 17 | 6, rue Fortin, 5ème | | 25/02/2019 | 125 | Local |

Parmi cette liste, 2 terrains ont été extraits pour être illustrés. Le choix s'est porté sur leur localisation dans le secteur étudié. Suivant le principe d'application d'un maillage du quartier par des ponctuations, leur rayonnement permet de donner accès à une part importante de riverains à un espace vert sans se superposer. Le deuxième critère est l'avancement du projet, sur l'un des terrains le projet de logements est presque achevé alors que sur l'autre le terrain est actuellement en friche et permet de voir la nature reprendre ses droits. Enfin, la taille des terrains a été un critère.

Le premier projet situé à un angle des rues Locarno et du Docteur David Olmer, occupe une parcelle de près de 1200m² pour la création de 63 logements. Le projet recrée un alignement de façades urbaines sur l'ensemble du linéaire donnant sur rue. Ces deux corps de bâtiment enveloppent une cours intérieure aménagée en jardin commun sur lequel donne les jardins privés des rez-de-chaussée. Ce bâtiment hermétique ne laisse aucune porosité pour la nature et la biodiversité entre le jardin intérieur et l'espace public.

Le deuxième terrain situé 46-48 rue Chape dans le 4^{ème} arrondissement, occupe une parcelle de 428 m². Le projet de "la foncière logement et humanisme" prévoit la construction de 10 logements en R+3. Aujourd'hui cette parcelle en friche permet de pénétrer au cœur de l'îlot. Dans cet écrin encore délaissé, la nature a en quelque mois repris ses droits comme le montre le reportage photo. Cette longue parcelle rectangulaire accueille de grands arbres et aujourd'hui les robiniers faux acacias s'y multiplient. Elle permet pour le moment d'ouvrir cet îlot sur la rue et d'offrir un espace de respiration.

Dans un exercice de prospective basé sur les exemples tant internationaux que locaux vus précédemment, deux scénarios peuvent être imaginés pour ces deux terrains, dans lesquels une démarche volontariste pourrait permettre l'émergence de Pocket Parks.

Dans le premiers cas, rue Locarno, nous prenons en considération l'annonce du "Printemps Marseillais" sur la réduction des obligations de stationnement limitant l'impact des parkings souterrains dans les projets immobiliers et donc de libérer plus d'espaces de pleine terre. Considérant également les possibilités de négociation dont la ville peut faire preuve, comme ce fut le cas pour l'opération Clos Fleuri. Pourquoi ne pas imaginer que le jardin enclavé au cœur de la résidence s'ouvre sur la rue pour devenir un véritable jardin public bénéficiant à la fois aux résidents mais également au voisinage.

Enfin rue Chape, Pourquoi ne pas imaginer comme au Panier des recours de riverains contre ce projet et militer pour un jardin de proximité. Dans une politique volontariste d'application de son programme, et sachant saisir ces opportunités, comme ce fut le cas au jardin Levat, la ville pourrait acquérir le terrain et proposer la création d'un jardin.

Bien sûr cette vision idéale proposant une ouverture nécessiterait que la ville puisse avoir les moyens humains nécessaires pour mettre en œuvre une veille foncière dans des secteurs jugés prioritaires en termes de renaturation à la fois pour identifier les parcelles à acquérir ou les opérations sur lesquelles entamer une négociation. D'autre part, il faudrait que la ville puisse avoir les moyens financiers nécessaires pour acquérir ces fonciers dans un secteur où la pression et la spéculation sont fortes puis concevoir et gérer ces espaces.



Figure 66 : Insertion de l'opération Résidence Locarno depuis la rue et vue sur les Jardin - Cogédim - ARPACA



Figure 67 : Insertion de l'immeuble rue Chape - Archipole Sud



Figure 68 : Quand la nature reprend ses droits dans les délaissés urbains - photo de la parcelle rue chappe en janvier et septembre 2021

2.6 Des opportunités pour Marseille

L'analyse du secteur du Camas montre que le dispositif des Pocket Parks est pleinement adapté à ce tissu urbain. En effet, le centre de Marseille dispose de peu d'espaces à caractère naturel autant du point de vue du ratio par habitant, que de la présence de parcs publics et de l'accessibilité des espaces verts. Le centre de Marseille ne dispose pas de tènement foncier mutable et de grande ampleur pour envisager la création d'un nouveau parc urbain, du fait de la trame urbaine et de la pression foncière à l'œuvre. La dernière friche urbaine à proximité du centre ayant déjà fait l'objet d'une rénovation en ce sens pour devenir le parc du 26^{ème} Centenaire. Enfin, la pression des usagers sur les espaces publics existants laisse difficilement entrevoir une végétalisation dépassant l'ornementation et laissant place à de véritables espaces de nature, comme le montre la récente rénovation de la Place Jean Jaurès, dite "la Plaine".

L'analyse de plusieurs jardins marseillais montre que des espaces verts répondant à la définition des Pocket Parks existent déjà à Marseille et que de telles expériences pourraient être reproduites. Le projet de renouvellement urbain Quartiers Libres montre la capacité de la ville à saisir des opportunités et des dynamiques de projet, toutefois, elle ne sait pas transformer l'essai. Le projet annoncé reste à l'état d'esquisse sans réelle concrétisation sur le terrain.

Si le ralentissement du projet Quartiers Libres et des micro-interventions peut être lié au transfert du dossier à la métropole, les problématiques de gestion des espaces verts semblent récurrentes. Ces problèmes de gestion révèlent également les difficultés financières de la collectivité. De plus, la ville de Marseille doit faire face à de multiples problématiques, comme la rénovation des écoles, laissant l'investissement en faveur de la renaturation du centre en arrière-plan. A cela s'ajoutent les difficultés d'accès au foncier.

Si les Pocket Parks permettent d'entrevoir de nouvelles manières de faire émerger en ville des nouveaux espaces de nature, l'hypothèse de voir émerger à Marseille un maillage vert basé sur la création d'un réseau de Pocket Parks se heurte à des freins non négligeables.

Conclusion et Discussion

A une époque où la pression environnementale est de plus en plus forte et où l'impact des activités humaines sur la planète se fait de plus en plus ressentir notamment en ville, de nombreux territoires se demandent comment réinventer leurs villes pour les rendre plus résilientes. Parmi les multiples actions à entreprendre, la renaturation des métropoles en est une. Depuis plusieurs décennies, la fabrique de la ville se transforme et le vert devient un gage de qualité urbaine ; les stratégies se multiplient pour renaturer les villes.

Dans les centres urbains où la densité bâtie rivalise avec la densité d'usages, les espaces et sols publics sont soumis à une forte pression. Si leur végétalisation doit être plus systématique celle-ci ne semble pas suffisante pour répondre au besoin de nature en ville, autant du point de vue social et du besoin de citoyens à plus de proximité avec les espaces de nature urbaine, que du point de vue urbain, dans des villes qui étouffent où la question de leur dé-densification se pose et enfin du point de vue de la biodiversité urbaine pour mettre en œuvre des écosystèmes complets où l'humain et la nature trouveraient un équilibre.

Ainsi, ce travail de mémoire a permis, grâce à l'étude des Pocket Parks dans le monde et notamment à Marseille, de mettre en lumière les dispositifs permettant de reconquérir le foncier pour renaturer les centres urbains. L'analyse du concept de Pocket Parks à travers les exemples internationaux tant comme objet que maillon d'une stratégie d'ensemble a révélé leurs nombreux atouts mais également leurs limites ou freins.

Leurs caractéristiques propres, petite taille et insertion dans la trame, leur permettent une plus grande adaptabilité et flexibilité aux différentes situations et contextes, du point de vue formel et fonctionnel. Ces dernières années, la part de nature dans leur conception devient centrale et en fait un outil pertinent pour plus de nature en ville. Le foncier disponible pour la création d'espaces verts étant rare dans les milieux urbains denses sa valeur augmente. Dans un contexte de crise financière où les municipalités voient leurs budgets diminuer, celles-ci doivent trouver des moyens innovants pour améliorer le cadre de vie des citoyens. Pour cela les Pocket Parks ont un rôle à jouer dans la requalification urbaine par une action à la micro-échelle, suivant les principes de l'acupuncture urbaine selon lequel une réaction en chaîne peut être activée dans un vaste secteur par des micro-actions. Les « micro-parcs ou espaces publics permettent l'intérêt de la variété et l'attractivité du quartier » (ARMATO, septembre 2017). Ces dispositifs répondent à ce besoin d'échelle humaine dans des villes de plus en plus grandes et de plus en plus denses. L'expérience de Lyon et le plan de végétalisation de 1995 soulignent le besoin de mise en cohérence entre une politique de grands parcs et des actions de proximité. Face à cela les Pocket Parks permettent un investissement initial moindre tout en répondant au besoin de nature de proximité d'une plus grande part de la population par leur possible dispersion dans le territoire. D'autre part, ils peuvent facilement et efficacement prendre part au maillage des villes en constituant des réservoirs de biodiversité en pas japonais, dispersés comme des gouttes vertes dans la trame urbaine. L'analyse de Marseille a montré que ce dispositif n'est pas étranger à la métropole méditerranéenne et pourrait donc y être développé.

Pour répondre à la problématique du foncier, la présente étude sur les Pocket Parks a montré deux types de dispositifs applicables, notamment à Marseille. Un fonctionnement plus européen basé sur la propriété publique du foncier associée à une gestion municipale ou déléguée à des associations de quartier, méthode adaptée aux tissus résidentiels existants ou alors une

démarche de type anglo-saxon basée sur des conventions et négociations avec le privé ou les aménageurs. Dans ce cadre, la collectivité devrait faire preuve d'arguments pour négocier une part de foncier avec les investisseurs et promoteurs.

L'étude des villes ayant intégré les Pocket Parks à leur stratégie d'ensemble de renaturation ont montré autant à l'international qu'à Marseille, qu'il était possible d'intégrer un dispositif articulant les échelles locales et métropolitaines. D'autres part, ces projets de renouvellement ont mis à jour différentes méthodes pour mettre en œuvre ce principe : soit par la mobilisation de la société civile et la mise en place d'appel à manifestation d'intérêt, soit par le biais de programmes de renouvellement de quartier.

L'approche de la politique et de la gestion des espaces verts de la ville de Marseille révèle les nombreux freins et limites de ce dispositif. En effet, pour les collectivités qui ont un faible budget, l'acquisition de foncier constructible en faveur d'espaces à caractère naturel, par définition « non rentable » n'est souvent pas envisageable. D'autre part la négociation avec les promoteurs nécessite une volonté politique forte. Il ne faut pas non plus écarter l'impact sur la valeur immobilière, l'attractivité territoriale, et le risque de gentrification entraînant une augmentation des prix de l'immobilier. L'étude « *une canopée pour la métropole de Lyon ? Enseignement d'un benchmark international* » souligne que la présence d'espaces verts entraîne une nouvelle attractivité pouvant avoir un impact sur plusieurs facteurs de l'économie. 8 français sur 10 cherchent à emménager à proximité d'un espace vert. Un espace vert à 100 mètres d'une habitation peut représenter jusqu'à 10 000€ de plus-values. Si la collectivité connaît un budget réduit, elle accueille aussi une population populaire qu'il ne faudrait pas évincer des centres en y améliorant la qualité de vie.

D'autres opportunités et perspectives peuvent être saisies. La transmission de la gestion des espaces à caractère naturel à des associations ou collectifs peut permettre de réduire l'impact pour les collectivités mais amène le risque d'une privatisation de ces lieux.

Suite à l'événement du 5 novembre 2018 (effondrement d'immeubles vétustes), et à l'incertitude du devenir de cette dent creuse au cœur du quartier Noailles, un cycle de débats a été organisé en 2019 par l'école d'architecture de Marseille pour contribuer à la réflexion collective sur le devenir de ce lieu. Les étudiants de l'atelier de projet 14+1 ont réfléchi au possible devenir de ces parcelles, centre de nombreux enjeux et tensions. Pour plusieurs d'entre eux, ce délaissé devrait être transformé en espace public donc pourquoi ne pas imaginer ici un Pocket Park au cœur de Marseille.

Enfin, d'autres territoires expérimentent d'autres pistes. Dans les villes certains équipements publics disposent de grands tènements fonciers, notamment les écoles ou groupes scolaires qui ne sont ouverts qu'une partie de l'année et pour une partie de population spécifique. Des conventions sont passées pour engager le processus de renaturation des cours d'école et leur ouverture à un public plus large pour créer de nouveaux communs. Comme à Paris avec le programme « cours-oasis ». Enfin d'autres propriétaires institutionnels disposent de terrains importants, notamment à Marseille et dans le quartier du Camas. Des discussions sont en cours entre des associations et le diocèse en vue d'imaginer une ouverture de certains espaces à un public large.

Annexe 1

CARPENTIER, J.-N. (2019). *Ville Végétale, Ville écolo - Quand nous végétalisons enfin nos villes*. Alma.

Extrait p. 38

Extrait de la circulaire du 8 février 1973 relative à « la politique d'espaces verts du ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la protection de la nature et de l'environnement »

L'objectif de 10 mètres carrés par habitant a été défini par le groupe de travail sur les espaces verts urbains en déterminant fonctionnellement le nombre de mètres carrés nécessaire par habitant et en évaluant ceux-ci selon les divers besoins qui se manifestent aux différents âges, compte tenu de la répartition moyenne de ces âges parmi la population.

On est ainsi parvenu aux chiffres suivant qui constituent une indication quant à l'affectation souhaitable des espaces de proximité :

1° Jardin d'enfants (enfants de moins de quatre ans) : par enfant, deux mètres carrés, soit par habitant 0,20 mètre carré (les groupes de zéro à quatre ans, cinq à neuf ans, dix à quatorze ans, quinze à dix-neuf ans, représentent chacun environ 8% de la population française totale).

2° Jardin d'enfants (enfants de quatre à dix ans) : par enfant 8 mètres carrés, soit par habitant : 0,80 mètre carré.

3° Plaine de jeux (enfants au-dessus de dix ans et adolescents jusqu'à vingt ans) : par utilisateur, 20 mètres carrés, soit par habitant : 4 mètres carrés.

4° Promenade et repos des mères de famille : par utilisatrice, 0,50 mètres carrés.

5° Promenade des adultes et vieillards : par utilisateur 4 mètres carrés

6° Aires sablées pour jeux libres : par utilisateur 0,50 mètre carré

Il est donc possible de dire que – pour les seuls parcs et jardins publics – c'est-à-dire à l'exclusion des plantations d'alignement et d'accompagnement, des divers terrains de sport, des jardins spécialisés comme les zoos, et enfin des « forêts urbaines », il faudrait prévoir et réaliser l'aménagement d'environ 10 mètres carrés par habitant. Cet objectif est valable uniquement pour les espaces de proximité.

Pour les espaces de fin de semaine, en tenant compte des forêts urbaines, des espaces périurbains forestiers et boisés, on a retenu un objectif de 25 mètres carrés.

Liste des figures et tableaux

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Planche extraite des Vieux Fourneaux - Tome 6, Wilfrid Lupano et Paul Cauuet, 2020, p. 16 | 8 |
| Figure 2 : Paley Park, New York - Photo Francesco Armato | 13 |
| Figure 3 : neighbourhood commons, Philadelphie, Avant Après, dans Small Urban Spaces, Seymour , 1969..... | 13 |
| Figure 4 : Jardin Edison, Béatrice Fauny, paysagiste et Agnès Pétri, artiste ; 2001 | 13 |
| Figure 5 : Square Bererd ; L. Guibert et P. Cribier, paysagistes ; P. Giorda, artiste | 13 |
| Figure 6 : Greenacre Park - source NYMA..... | 15 |
| Figure 7 : Photo aérienne et localisation de Greenacre Park..... | 16 |
| Figure 8 : insertion de greenacre park dans la trame de Manhattan - C. Meurou 2021..... | 16 |
| Figure 9 : vue en axonométrie de Greenacre park - C. Meurou 2021..... | 16 |
| Figure 10 : Plan et Coupe de Paley Park, source : Sasaki | 18 |
| Figure 11 : Photos de Greenacre park, source : Sasaki..... | 18 |
| Figure 12 : Vue sur Pierwsy Orgod depuis l'angle | 19 |
| Figure 13 : Photo aérienne et localisation de Pierwszy orgod | 20 |
| Figure 14 : Plan d'insertion du parc, C. Meurou 2021..... | 20 |
| Figure 15 : Vue axonométrique sur le jardin et ses abords | 20 |
| Figure 16 : Vue sur le jardin depuis les rues Boleslawa Prusa et Juliana Falata, Google Street View | 22 |
| Figure 17 : Photos du parc, source photo ville de Cracovie | 22 |
| Figure 18 : Photo depuis l'intérieur du jardin | 23 |
| Figure 19 : Photo aérienne et localisation du jardin Esta es una Plaza | 24 |
| Figure 20 : Plan d'insertion du jardin dans l'îlot, C. Meurou 2021 | 24 |
| Figure 21 : Vue axonométrique du jardin, C. Meurou 2021 | 24 |
| Figure 22 : Schéma axonométrique de l'organisation du jardin, source Dossier de projet Collectif Esta es una Plaza | 26 |
| Figure 23 : vue depuis la Calle del Dr. Fourquet..... | 26 |
| Figure 24 : Photos du jardin, Dossier de Projet Collectif..... | 26 |
| Figure 25 : Evolution potentielle d'un délaissé dessiné et relation avec l'espace public - De nouveaux délaissés, Portero..... | 32 |
| Figure 26 : Square de l'Île Mabon à Nantes, De nouveaux délaissés, Portero 2006 | 32 |
| Figure 27 : Roue de Madec, Le bio-îlot et la ville de la pantoufle, P. Madec, Ecologik#05 | 32 |
| Figure 28 : Une trame verte avec ses noyaux primaires et secondaires de biodiversité et ses corridors, Clergeau..... | 32 |
| Figure 29 : Jardin Laeken..... | 35 |
| Figure 30 : Jardin Station | 35 |
| Figure 31 : Parc de la Halte..... | 35 |
| Figure 32 : Plan d'implantation e 4 pocket parks de Bockstael , Groupement..... | 35 |
| Figure 33 : Marseille entre mer et colline, Illustration Julien Rodriguez/LFK, dans Petit Atlas de la nature en Ville | 37 |
| Figure 34: Marseille depuis le massif des Calanques, photo C. Meurou 2017..... | 38 |
| Figure 35 : Parc de plus e 1 ha à Marseille – AGAM..... | 39 |
| Figure 36 : Espaces boisés classés et couverture végétale sur le plateau du Camas, | 39 |
| Figure 37 : Schéma de composition des îlots du Camas..... | 41 |
| Figure 38 : Arbres lointains, C. Meurou 2021 | 42 |
| Figure 39 : Végétation privée dépassant les limites, C. Meurou 2021 | 42 |
| Figure 40 : Perspective lointaine sur les massifs..... | 42 |
| Figure 41 : Arbres d'alignements du boulevard Longchamp..... | 42 |
| Figure 42 : Cœur d'îlot planté | 42 |
| Figure 43: Balcons végétalisés, C. Meurou 2021..... | 42 |
| Figure 44: Plan de localisation de jardins | 44 |

| | |
|---|-----------|
| Figure 45 : Vue axonométrique du square de la Joliette | 45 |
| Figure 46: Vues sur le square depuis la place | 47 |
| Figure 47 : Entrée du Square | 47 |
| Figure 48: Vue depuis l'intérieur du Square | 47 |
| Figure 49 : Photo du square au moment de sa livraison R. Duthoit | 47 |
| Figure 50 : Vue axonométrique sur le jardin Clos Fleuri, C. Meurou 2021..... | 48 |
| Figure 51 : Photo aérienne de la parcelle en 2003, Remonter le temps..... | 50 |
| Figure 52Photo aérienne de la parcelle en 2021, Google earth..... | 50 |
| Figure 53 : Photo du Jardin d'enfants, 2021 | 50 |
| Figure 54 : Vue depuis le boulevard Baille..... | 50 |
| Figure 55 : Photo du terrain de boule..... | 50 |
| Figure 56 : Vue axonométrique de la Place du Refuge | 51 |
| Figure 57 : Photo de la parcelle en Friche, Marsactu, 2017..... | 53 |
| Figure 58 : Vue axonométrique du projet, Jérôme Mazas | 53 |
| Figure 59 : Espace végétalisé au pied de la Place du refuge | 53 |
| Figure 60 : Jardin partagé..... | 53 |
| Figure 61 : Jardin Michel Levy avant (source groupe Facebook sauvons le square Michel Levy) et après les travaux en 2021..... | 55 |
| Figure 62 : Mutation de l'îlot idéal, AGAM 2021..... | 56 |
| Figure 63 : Plan guide du projet Urbain Quartier Libre et ses pocket places - Dossier de presse - Güller & Güller..... | 58 |
| Figure 64 : Place de poche : aménager l'intersection Levat-Bernard (aire de jeux, théâtre, ruche, etc) Güller & Güller | 58 |
| Figure 65 : Plan de localisation des permis déposés depuis 2015 (R : démolition, J : PC local, O : PC logement)..... | 60 |
| Figure 66 : Insertion de l'opération Résidence Locarno depuis la rue et vue sur les Jardin - Cogédim - ARPACA | 62 |
| Figure 67 : Insertion de l'immeuble rue Chape - Archipole Sud..... | 62 |
| Figure 68: Quand la nature reprend ses droits dans les délaissés urbains - photo de la parcelle rue chappe en janvier et septembre 2021 | 62 |
| | |
| <i>Tableau 1 : Tableau comparatif des Pocket parks.....</i> | <i>27</i> |
| Tableau 2 : Acteurs et usagers interrogés..... | 43 |
| Tableau 3 : Grille d'analyse des Pocket parks appliquée aux jardin Marseillais | 54 |
| Tableau 4 : Liste des permis de démolir..... | 60 |
| Tableau 5 : Liste des permis de construire | 60 |

Bibliographie

- AGAM, .. (2020). *Ville Végétale, Ville désirable - quand la nature prend racine*. Marseille: Regard n°9.
- AGAM, .. (2021). *Formes urbaines - Vers une qualité urbaines architecturale et paysagère*. Marseille.
- AGAM, .., & AUPA, .. (2019). *Projet de paysage de la métropole AMP - T1 Typologie des paysages anthropisés*.
- ARMATO, F. (septembre 2017). Pocket Park : Product urban design. *The Design journal*.
- BALAY, O. (2021). L'architecte, l'habitant, le végétal et la densité. *Ambiance en action - International Congress on Ambiance*, (pp. 285-290). Montreal.
- BERTOBCELLO, B., & HAGEL, Z. (2019). Renouveler les modes de faire la ville : la Belle de Mai à Marseille, un quartier de tous les possibles ? *Riurba*.
- BESSION, R. (2016). Les Laboratoires citoyens madriléens face à la crise économique espagnole : l'invention d'un "urbanisme tactique" ou d'un "urbanisme précaire". *Bulletin des professionnels de Adp-Villes en développement*, n° 104.
- BLAKE, A. (s.d.). Pocket Parks - Urban Parks.
- BRUCE, A. (2017). *Pocket park Design, Solution for the regeneration of Public Space in High-Density Cities*. The images publishing Group.
- Bruxelles Environnement. (2021, Avril 03). *Le parc de Pannenhuis relie désormais belgica et tour et taxis à la Place Bockstael*. Récupéré sur <https://environnement.brussels/news/le-parc-pannenhuis-relie-desormais-belgica-et-tour-et-taxis-la-place-bockstael>
- CARPENTIER, J.-N. (2019). *Ville Végétale, Ville écolo - Quand nous végétalisons enfin nos villes*. Alma.
- CARR, S., MARK, F., RIVLIN, L., & STONE, A. (1992). *Public Space*. Cambridge University Press.
- CHARBONNEAU, J.-P. (2016). Des politiques culturelles et urbaines au service du mouvement de la cité. Dans M. e. Lussault, *Cultures et création dans les métropoles-monde* (pp. 177-182). Hermann.
- CLAEYS, C., CONSALES, J.-N., & BARTHELEMY, C. (2012). Marseille et ses natures : Perméabilités spatiales, segmentations sociales. *Desenvolvimento e Meio Ambiente*, 69-85.
- CLEMENT, G. (2016). *Manifeste du Tiers paysage*. édition du commun.
- CLERGEAU, P., & BLANC, N. (2013). *Trames Vertes Urbaines, de la recherche scientifique au projet urbain*. Le Moniteur.
- Collectif. (2017). *Petit Atlas d'une ville-nature : Jardins urbains & cultures buissonnières à Marseille*. Wildproject.
- Collectif EeUP. (2014). *Dossier de presse - Està es una Plaza*. Récupéré sur <http://estaesunaplaza.blogspot.com/>
- Collectif ETC. (2019, avril 05). *Quartiers libres, d'une concertation innovante à ses moyen*. Récupéré sur <http://www.collectifetc.com/quartiers-libres-dune-concertation-innovante-a-ses-moyens/>
- CONSALES, J., GOIFFON, M., & Barthélémy, C. (2012, Juillet 06). Entre aménagement du paysage et ménagement de la nature à Marseille : la trame verte à l'épreuve du local. *Développement durable et territoires [en ligne]*.
- CONSALES, J.-N., & MILLIAS, A. (2020, Janvier). Aix-Marseille Provence : une Métropole-jardin. *Urbanités - Villes méditerranéennes : regards sur les espaces ouverts métropolitains*, p. en ligne.

- DUROUSSEAU, T. (2014). *Architectures à Marseille - 1900-2003*. MAV Paca.
- DUTHOIT, R. (s.d.). *Square de la Joliette*. Récupéré sur <http://rduthoit.blogspot.com/2012/02/square-de-la-joliette.html>
- EHRET, G. (2002). LYON Les jardins de proximité poussent. *Le Moniteur*.
- GROLLIER, K. (2004). Les jardins nouvelles génération se glissent en ville. *Le Moniteur*.
- Güller Güller, & TVK. (2016). *Dossier de Presse - Quartier Libre Saint Charles Belle de Mai*.
- HAMDY, M., & PLAKU, R. (2021). Pocket park : Urban living rooms for urban regeneration. *Civil Engineering and Architecture, Vol. 9, No 3,, 747-759*.
- HONGMIN, L., LUPING, F., & ZUXU, Z. (2021). Research on water restoration system in wuhan city based on pocket park Concept.
- HOUARD, N. (2012). Au nom de la mixité sociale. Dans J. DONZELOT, *A quoi sert la rénovation urbaine ?* (pp. 25-41). La ville en débat ; PUF.
- La Provence CPALMI. (2017, juillet 01). *Le Clos Fleuri : 250 logements supplémentaires dans le centre*. Récupéré sur [laprovence.com: https://www.laprovence.com/article/edition-marseille/4519622/le-clos-fleuri-250-logements-supplementaires-dans-le-centre.html](https://www.laprovence.com/article/edition-marseille/4519622/le-clos-fleuri-250-logements-supplementaires-dans-le-centre.html)
- LABUZ, R. (2019). Pocket Park - A new type of green public space in Krakow (Poland). *IOP Conf. Ser : Mater sci. Eng.*
- LANASPEZE, B., & MATHIEU (photos), G. (2020, 2011). *Marseille Ville Sauvage, Essai d'écologie urbaine*. Domaine du possible / Actes Sud.
- LAURIA, A., ROMAGNOLI, M., VESSELLA, L., & BRAVI, E. (2020). The pocket Park system as a regeneration strategie for the historic city. Dans R. AMOEDA, S. LIRA, & C. PINHEIRO, *Heritage 2020 - 7th International conference on Heritage and sustainable development* (pp. 103-113). Portugal: Green Lines Institute.
- LEENHARDT, S. (2021, aout 03). *Privé de maison dédiée, le projet urbain "Quartiers libres" peine à exister*. Récupéré sur [marsactu.fr: https://marsactu.fr/sans-maison-des-projets-quartiers-libres-peine-a-exister/](https://marsactu.fr/sans-maison-des-projets-quartiers-libres-peine-a-exister/)
- LERNER, J. (2014). *Urban Acupuncture, Celebrating pinpricks of change that enrich City Life*. Island press.
- London, M. o. (2015, Aout 2015). *mayor delivers 100 parks*. Récupéré sur <https://www.london.gov.uk/press-releases/mayoral/mayor-delivers-100-parks>
- London, M. o. (s.d.). *Pocket parks map*. Récupéré sur <https://www.london.gov.uk/what-we-do/environment/parks-green-spaces-and-biodiversity/pocket-parks-map>
- MADEC, P. (2008). La ville pantoufle et le bio-îlot. *Ecologik #05*.
- MARTIN, M. (2017, avril 06). *Place du Refuge, le terrain vague va vers un avenir moins flou*. Récupéré sur [marsactu.fr: https://marsactu.fr/place-du-refuge-la-dent-creuse-vit-ses-derniers-instants/](https://marsactu.fr/place-du-refuge-la-dent-creuse-vit-ses-derniers-instants/)
- MATHIS, C.-F. (2021). L'émergence de la pensée écologique en ville. *métropolitiques*.
- MUSSY, M., & Collectif. (2014). *Une ville verte - Les rôles du végétal en ville*. Coll. Synthèse, Quae éditions.
- NORDH, H., & OSTBY, K. (2013). Pocket oarks for people - A study of park design and use. *Urban forestry & Urban Greening 12, 12-17*.
- NORDH, H., HARTIG, T., HAGERHALL, C., & FRY, G. (2009). Components of small urban parks that predict the possibility for restoration. *Urban Forestry & Urban Greening 8, 225-235*.
- PORTERO, G. (Février 2006). De nouveaux délaissés. *Openfield numéro 6*.
- ROUADJIA, A. (2017, avril). Le paradoxe de la gestion des espaces verts : entre volonté de maîtrise et laissé faire - Résistance au changement et logique de priorités à Marseille. *Vertigo*.

- RTBF. (2019, juillet 03). *Dans le quartier bockstael, un pocket park pour amener la verdure dans la ville*. Récupéré sur https://www.rtb.be/info/regions/bruxelles/detail_dans-le-quartier-bockstael-un-pocket-parc-pour-amener-la-verdure-dans-la-ville?id=10257068
- SAINT-MARTIN, Y. (1998). Les espaces verts publics à marseille : bilan d'une politique pour un meilleur environnement urbain (note). Dans *Méditerranée, tome 89 - La ville et ses territoires en méditerranée septentrionale* (pp. 87-90).
- SAMSON, M. (2005, Septembre 01). Le square de la joliette trop champêtre. *AMC*.
- VANNESTE, G., & WILLEMET, N. (s.d.). *Urban transcripts journal Volume 3 automne 2020 Four Pocket parks : Towards landed commons*. Récupéré sur <http://journal.urbantranscripts.org/article/four-pocket-parks-towards-landed-commons-vvv-architects/>
- VAYSSE, C. (2016, janvier 07). *La friche de la place du Refuge se fera jardin partagé*. Récupéré sur [marsactu.fr: https://marsactu.fr/la-friche-de-la-place-du-refuge-transformee-en-jardin-partage/](https://marsactu.fr/la-friche-de-la-place-du-refuge-transformee-en-jardin-partage/)
- Ville de Bruxelles. (s.d.). *Contrat de Quartier durable bockstael - Communiqué de presse*. Récupéré sur <https://www.bruxelles.be/contrat-de-quartier-durable-bockstael>
- Ville de Cracovie. (s.d.). *park kieszonkowy pierwszy ogrod*. Récupéré sur <https://zsm.krakow.pl/ogrody-krakowian/860-park-kieszonkowy-pierwszy-ogrod.html>
- Whitney North Seymour, J. (1969). *Small Urban Spaces, The philosophy, Design, sociology and politics of Vest-Pocket Parks and other Small Urban Open Spaces*. New York: New York University press.
- ZHANG, H., & HAN, M. (s.d.). Pocket parks in English and Chinese literature : a review.